



Universiteit  
Leiden  
The Netherlands

## Le rotin, la forêt et les hommes

Defo, L.

### Citation

Defo, L. (2005, January 18). *Le rotin, la forêt et les hommes*. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/605>

Version: Not Applicable (or Unknown)

License: [Licence agreement concerning inclusion of doctoral thesis in the Institutional Repository of the University of Leiden](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/605>

**Note:** To cite this publication please use the final published version (if applicable).

# 5

## Le rotin et le développement durable au Sud-Cameroun

L'exploitation commerciale du rotin au Cameroun méridional se fait-elle de façon durable? Quel peut être le rôle de ce PFNL dans la gestion soutenable des forêts dans ce contexte? Ce sont ces interrogations qui motivent la réflexion dans ce chapitre et font de lui la clé de voûte de la dissertation par rapport aux considérations théoriques qui nourrissent le débat autour des PFNL. En effet, d'après l'assertion centrale qui a guidé une bonne partie des recherches sur les PFNL à partir l'article controversé de Peters et al. (1989), l'exploitation commerciale des ressources autres que le bois pourrait constituer un stimulus à la conservation. La concrétisation éventuelle de cet atout présumé n'est évidemment possible que si la durabilité de cette exploitation est assurée. Or la réalisation de ce préalable ne va pas de soi comme l'ont souligné Ros-Tonen et al. (1995).

La réponse à la première question constitue les trois premières parties (5.1; 5.2; 5.3) de ce chapitre qui traitent respectivement de la durabilité écologique, de la faisabilité économique et de l'acceptabilité sociale et politique en rapport avec le cadre méthodologique d'analyse. La seconde interrogation (émanation du cadre théorique de l'étude) sous-tend la réflexion dans le deuxième centre d'intérêt qui s'articule également autour de trois points essentiels de la gestion rationnelle des forêts tropicales à savoir la conservation, le développement et la participation (5.4; 5.5; 5.6). Enfin, une synthèse des acquis essentiels du chapitre est réalisée (5.7).

### 5.1 La durabilité écologique de l'exploitation des rotins

#### 5.1.1 La soutenabilité aux niveaux de l'individu et de la population des rotins

D'après les travaux de Charles Peters (1997), les rotins constituent une ressource écologiquement sensible dans la mesure où la partie de la plante qui est généralement prélevée est la structure végétative (tige). Les rotins exploités au Cameroun sont heureusement, des espèces multicaules et se multiplient de façon sexuée et par bourgeonnement. La récolte de la tige adulte n'entraîne donc pas automatiquement la mort de la plante ou la disparition du clone. Une exploitation durable de ce point de vue devrait donc être facilement réalisable si l'intensité de prélèvement était adaptée aux exigences biologiques de la plante. Mais, il se trouve qu'au Cameroun méridional, dans

la plupart des villages périurbains de Yaoundé, Douala, Nkongsamba, Mbang, kribi, Edéa, Kumba et Limbe, à cause de la demande urbaine, les clones de rotins sont en permanence 'assiégés' par les coupeurs qui, par ailleurs prélèvent autant que possible toutes les tiges matures des clones. La coupe à intervalle réduite des tiges, la coupe des tiges peu ou pas matures<sup>1</sup> et le prélèvement de tous les individus matures des clones ont deux conséquences néfastes sur la plante et la population des rotins. Premièrement, ces pratiques ne laissent pas à la plante le temps d'arriver au stade de fructification, élimine ainsi la possibilité de reproduction par voie sexuée et limite la dynamique de la population. L'élimination de la possibilité de multiplication sexuée compromet aussi la diversité de l'espèce et la vigueur de la plante selon les travaux de Siebert (2001) sur *Calamus zollingeri*.

Deuxièmement, ces pratiques réduisent considérablement le rythme de production de nouvelles plantules par le clone comme l'ont montré Nzoo Dongmo et al. (2000a) pour l'espèce *L. secundiflorum*. Les clones de rotins dans les régions en question sont ainsi sollicités à un rythme non viable pour un renouvellement adéquat et on est en droit de parler de sur-exploitation.

Les effets de cette sur-exploitation sont amplifiés par les lacunes d'extraction: Compte tenu de la configuration des touffes de rotins et des moyens techniques des coupeurs, ces derniers détruisent ou endommagent souvent les tiges immatures des rotins au moment de la récolte des tiges adultes. Ainsi par exemple, pour une tige de maraca mature prélevée, environ 2 à 4 autres sont endommagées.

Les coupeurs sont conscients de ces insuffisances et beaucoup d'entre eux (55,9%) déclarent malheureusement qu'ils ne font rien dans le sens de la conservation de la ressource. Les propos de ceux de la région de Yaoundé présentés dans la figure 5.1 sont révélateurs de cet état de chose.

Ceux des coupeurs qui disent œuvrer pour la conservation citent comme mesures seulement la coupe sélective et les efforts pour éviter l'endommagement des clones. Ceux qui donnent l'avis contraire trouvent les éventuelles mesures inopportunes ou tout simplement ne savent pas ce qu'on peut faire dans le sens de la conservation de cette ressource. Le rotin ne fait l'objet d'aucune pratique d'aménagement ou de mesures techniques de conservation.<sup>2</sup> Il ne bénéficie pas en effet comme d'autres PFNL de préservation lors des défrichements, de transplantation de semis/plantules, de plantation d'enrichissement, des opérations d'entretien en forêts, de cultures ou de normes techniques d'exploitation (intensité et fréquences de prélèvement,

1 L'extraction des tiges peu ou pas matures surtout de maraca est particulièrement accentuée dans des villages comme Zoassi et Zamakoé où, à cause de la raréfaction du rotin filet, le maraca sert à la confection des paniers ou à la réalisation des certaines parties des meubles.

2 Jusqu'à présent, il n'y a eu que quelques tentatives timides et de très faibles ampleurs allant dans ce sens. Parmi ces initiatives, on peut citer les essais de domestication et de culture réalisés par ARRPP et ceux de l'ONG Enviro-Protect avec les villageois d'Oman (région d'Awae).

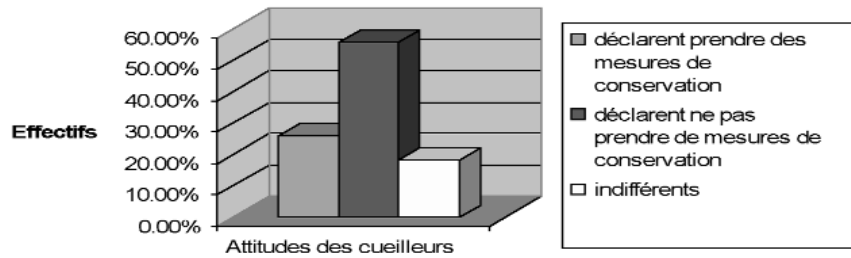


FIGURE 5.1 – Attitudes des coupeurs de la région de Yaoundé par rapport à la conservation du rotin (N=77)

choix des individus à prélever, ...). Le système de production ne se limite donc jusqu'à présent qu'à de simples opérations d'extraction sur des peuplements spontanés. Cette lacune explique en partie la pression que la ressource subit.

### 5.1.2 La pression sur la ressource

#### *Les facteurs de pression*

La situation de prélèvement abusif dans certaines régions est la combinaison de plusieurs facteurs dont les plus importants sont notamment la croissance démographique, l'explosion urbaine, la crise des cultures de rente, la crise économique et ses corollaires (ajustement structurel, pauvreté, sous-emploi et chômage), l'amélioration de l'accessibilité, la corruption, les perceptions des coupeurs de rotins et la vente de rotin brut par certains villageois.

Entre 1950 et 1987, la population camerounaise est passée de 3,8 millions à 10,5 millions (Laclavère 1979; RGPH Démo 87-a.n.i.). Compte tenu des caractéristiques de l'économie nationale, un tel accroissement conduit nécessairement à une augmentation des prélèvements des ressources naturelles commercialisables et d'accès relativement facile comme le rotin. Cet accroissement démographique s'est accompagné d'une urbanisation accélérée [le taux d'urbanisation est passé de 18% à 37,8% de 1967 à 1987 (Laclavère 1979; RGPH Démo 87-a.n.i.); à l'heure actuelle, elle avoisinerait 50%]. Avant l'émergence du phénomène urbain en général et l'explosion urbaine en particulier, l'utilisation du rotin étant essentiellement domestique, les quantités prélevées étaient réduites. L'urbanisation s'est accompagnée dans les villes de profondes mutations socio-économiques et culturelles qui ont contribué à favoriser l'utilisation massive des articles en rotin. La ville a apporté avec elle l'utilisation de salon, salle à manger, berceau, pot à fleur, abat-jour, penderie etc. qui sont autant d'objets auxquelles le rotin se prête facilement à la fabrication et qui était totalement inconnus des populations rurales. L'urbanisation a donc provoqué une forte augmentation de la demande d'articles en rotin et par conséquent un accroissement sensible des

quantités prélevées. Par exemple, pour un hameau comme Banga-Nkolmekok qui dans le contexte traditionnel pouvait par an prélever juste une centaine de tiges de rotin pour l'autoconsommation, en 1997, c'est en moyenne 480 tiges de rotin au moins qui ont été prélevées et acheminées vers le marché de rotin de Yaoundé chaque mois. L'urbanisation a joué un grand rôle dans l'accroissement de la pression sur les rotins non seulement parce qu'elle a généré une forte consommation, mais aussi parce que les villes constituent les plus importants centres de diffusion des facteurs dites 'modernes' qui permettent de prélever et d'exploiter des quantités plus considérables de rotin (moyens de transport, technologie et savoir-faire).

La crise économique a, par le chômage, le sous-emploi et la pauvreté, contribué de façon significative à l'accroissement des niveaux de prélèvement et de pression sur les rotins. Avec la pauvreté une partie non négligeable des consommateurs a acheté les articles en rotin (23,4% des consommateurs de Yaoundé déclarent que la crise économique a beaucoup contribué aux choix qu'ils ont porté sur le rotin. Par ailleurs, 71,5% des consommateurs de cette ville déclarent que leurs premiers achats d'objets de la grande vannerie datent de la période qui a suivi le déclenchement de cette récession). Cette demande croissante a donc stimulé l'augmentation des prélèvements de rotins et la surexploitation de cette ressource dans certains villages, ce d'autant plus que l'amélioration de l'accessibilité physique dans certaines zones de prélèvement<sup>3</sup> et les perceptions des coupeurs par rapport à la pérennité de la ressource (confère sous-section 4.3.4) favorisaient de telles pratiques.

Le caractère sommaire et inadapté du cadre législatif et réglementaire ainsi que la corruption des agents publics contribuent aussi à l'augmentation de la pression sur les rotins (Defo 1999c). En effet, le code forestier camerounais est très vague sur les PFNL (confère sous-section 3.3.2). Il est susceptible de favoriser la corruption et les abus de toutes sortes et ne présente aucune mesure technique de gestion durable (longueur minimum exploitable; AAC...), ni de dispositions administratives ou techniques opérationnelles pouvant garantir son exécution. Au bout du compte, il n'est pas respecté et de ce point de vue, dans la réalité, c'est le régime d'accès libre qui est à l'honneur. Le libre accès notamment dans les massifs forestiers qui font l'objet de droits de maîtrise indifférenciée favorise le gaspillage et les prélèvements abusifs. C'est le cas par exemple à Ediki dans la réserve forestière de Bakundu, le cas aussi dans la réserve forestière de Kompina non loin de Mbanga et à Zoassi dans la forêt de Mebiéné.

L'augmentation de la pression sur les peuplements de rotins est aussi le fait de sa destruction ou de la perturbation de son habitat par les travaux agricoles et l'exploitation forestière.

3 Nous pensons par exemple à la construction des axes routiers comme les axes Mbalmayo-Ebolowa; Mbalmayo-Sangmelima; Edéa-Kribi; Bamenda-Mamfé et Yaoundé Ayos qui facilitent énormément l'évacuation du rotin vers les villes.



**PHOTO 5.1** – La création des champs (a) et l'ouverture des pistes de débardage du bois (b) se font au détriment entre autres du rotin.

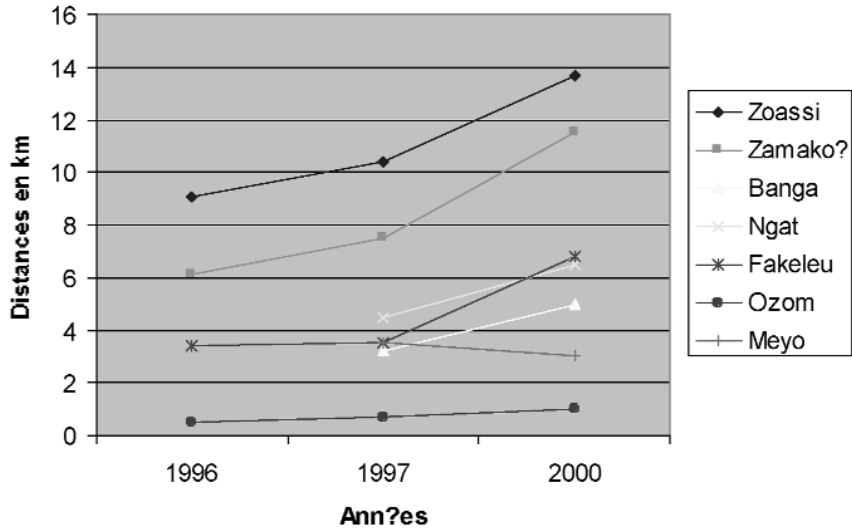
En effet, au cours des dernières années, le couvert forestier a beaucoup regressé au Cameroun méridional à cause notamment du développement de l'arboriculture et des palmeraies, de la percée des cultures vivrières à but commercial et de l'amplification de l'exploitation forestière<sup>4</sup> (Bikié et al. 2000; GFW 2000). Par ailleurs, cette dernière augmente aussi la pression indirectement à travers l'amélioration de l'accessibilité.

#### *Niveaux, manifestations et impacts de la pression sur la ressource*

L'ensemble des facteurs ci-dessus évoqués a entraîné un accroissement de la pression sur les rotins au Cameroun méridional au fil des années. Cette pression qui se manifeste entre autres par l'allongement des distances parcourues par les coupeurs ne revêt pas la même amplitude partout. La situation dans la région de Yaoundé illustre ces différences de niveau de pression comme le montre la figure 5.2. Le niveau de rareté du rotin ou du moins la difficulté plus ou moins considérable à trouver les tiges exploitables (voir

<sup>4</sup> Il convient cependant de signaler que l'ouverture des trouées ou des clairières par l'exploitation forestières peut être aussi favorable aux espèces fortement héliophiles comme *L. secundiflorum* et *O. manni*.

figure 5.3) est une traduction directe de la pression telle que perçue par les exploitants.



Note: Les chiffres de 1996 ont été tirés des interviews tandis que les distances de 1997 et 2000 ont été évaluées par nous-mêmes dans beaucoup de cas (en général, les écarts entre nos évaluations et les chiffres moyens issus des déclarations des coupeurs ne sont pas très grands).

FIGURE 5.2 – Evolution des distances entre les habitations et les sites de coupe

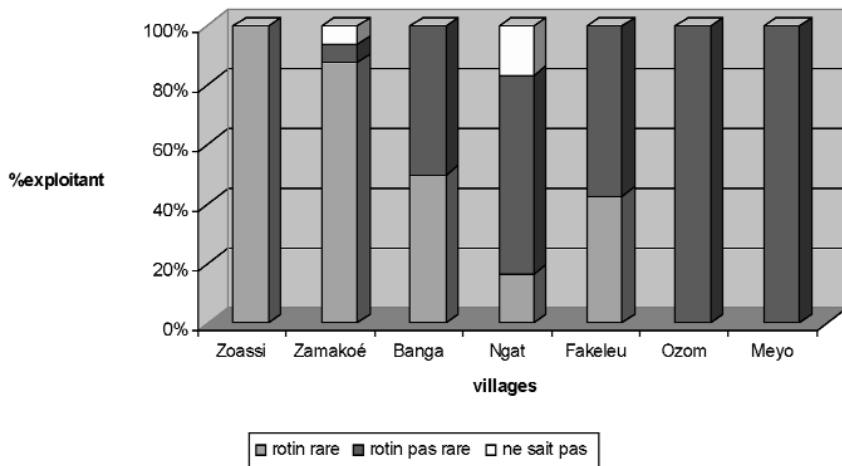


FIGURE 5.3 – Disponibilité du rotin dans la région de Yaoundé d'après les exploitants (N=79)



En l'absence de paramètres plus pertinents, nous avons retenu comme indicateurs du niveau de pression, la distance et la rareté/disponibilité de la ressource telle que vues ou vécues par les coupeurs. L'allongement des distances se manifeste au niveau des villages entre les habitations et les sites d'extraction comme le montre la figure 5.1 et au niveau régional entre les principaux centres de consommation (villes) et les principales zones de ravitaillement. Ainsi, par exemple, autour de Yaoundé, le front d'approvisionnement ne cesse de s'éloigner en direction notamment de Sangmelima et d'Ebolowa.

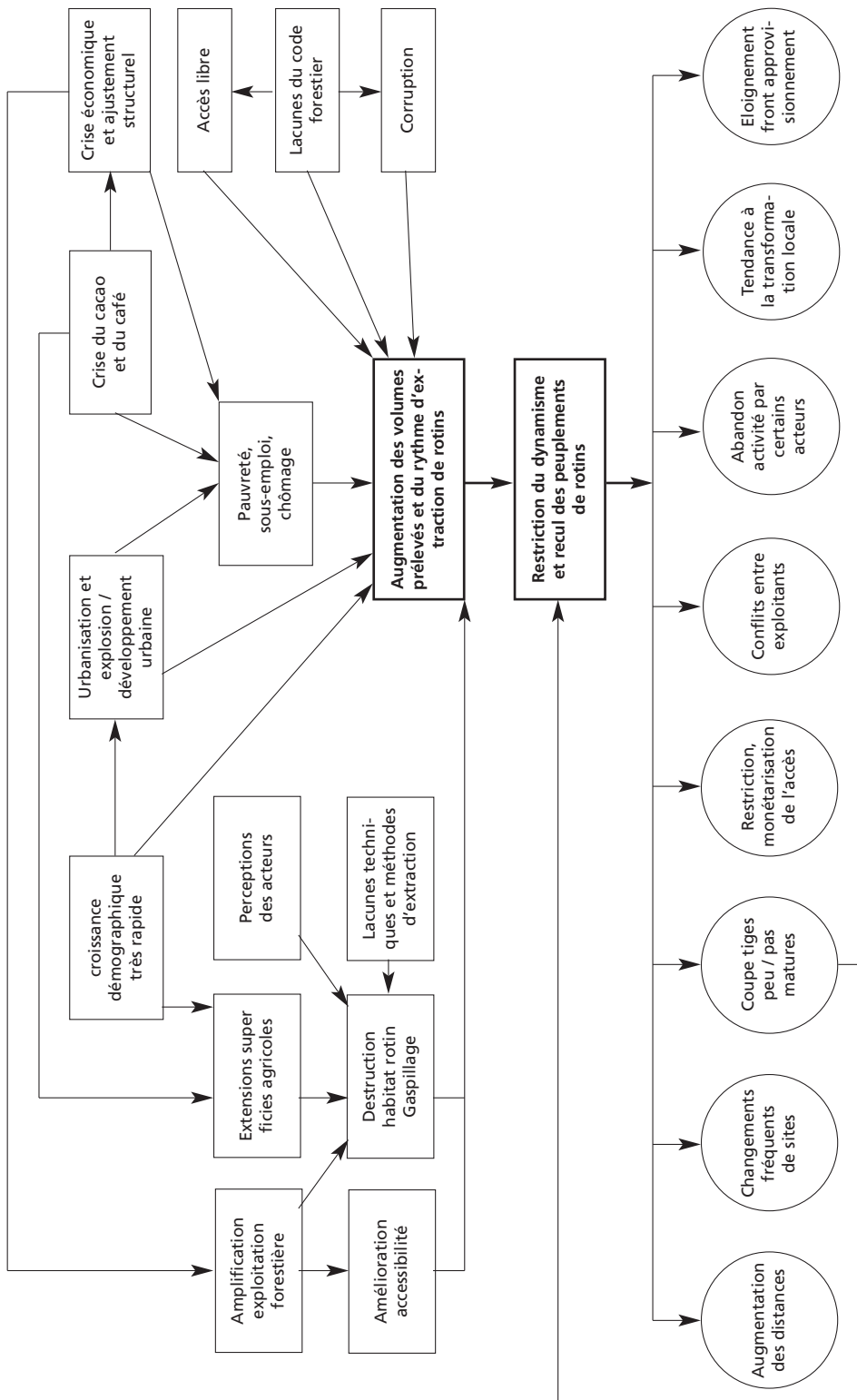
D'après ces figures, on peut regrouper les sites en trois strates sur le gradient de pression. Au sommet, on a Zamakoé et Zoassi, au niveau intermédiaire on retrouve Fakeleu, Banga-Nkolmekok et dans une certaine mesure Ngat et au bas de l'échelle se positionnent Ozom et Meyo. A Zamakoé et à Zoassi par exemple, la présence de pans de forêts primaires et de vieilles jachères recelant autrefois des peuplements naturels de rotins et aujourd'hui presque dépourvus de cette ressource constitue une preuve irréfutable du fait que les niveaux de prélèvement excèdent les capacités de renouvellement de la ressource. Par ailleurs, l'allongement du temps de repérage des tiges matures à travers une bonne partie du finage traduit dans la plupart de cas une importante réduction des effectifs de tiges exploitables.

Les écarts de pression s'expliquent essentiellement par les différences au niveau des facteurs déterminants. Compte tenu de la combinaison de ces différents facteurs, les localités les plus concernées par une forte pression sont en général les villages péri-urbains (Zamakoé, Koukoué, Ediki...), les villages faciles d'accès (Banga-Nkolmekok, Apouh, Kopongo), les villages ayant une tradition de vannerie ou de vente de rotin brut très ancienne (Babanki, Mbingo, Zoassi, Oman...), les villages ayant une forte proportion de population active et ne disposant pas d'une gamme étendue d'activités pouvant procurer de l'argent (Zoassi, Mejan,...) et ceux qui sont dans les zones de développement de la monoculture spéculative (palmier à huile à Kopongo; riziculture dans la plaine de Ndop autrefois ...). Tout est aussi fonction évidemment de la disponibilité (potentiel naturel) de la ressource et du savoir-faire, des densités de population, des systèmes de régulation et de bien d'autres considérations.

En dehors de l'allongement des distances, la rareté se traduit aussi par la coupe des tiges peu matures, les conflits et les restrictions d'accès à la ressource dans certaines localités, une forte tendance à la transformation locale, l'abandon de l'activité par certains acteurs, des changements fréquents des secteurs de coupe<sup>5</sup> et la baisse considérable de la productivité des coupeurs à cause de la forte consommation du temps et de l'énergie qu'entraînent les longs déplacements de recherche des tiges matures. A ce sujet, une femme de Banga nous a confié: «quand il y avait beaucoup de rotins, je cou-

5 A Zoassi par exemple, 91,6% d'exploitants ont déjà eu à changer de secteur de récolte en moyenne trois fois.





Facteur de pression
  Impacts/manifestations de la pression

FIGURE 5.4 – Pression sur le rotin: facteurs et impacts

pais 5 paquets de liane entre 9 heures et 15 heures. Mais, maintenant, le rotin est rare et je ne coupe plus que 2 paquets. Je suis en train de laisser les rotins pour cueillir les feuilles».

Les différents facteurs de pression ont été combinés dans un schéma explicatif qui permet d'appréhender facilement le phénomène en mettant en rapport la causalité et les impacts. Ce modèle explicatif est l'objet de la figure 5.4.

### 5.1.3 La soutenabilité au niveau de l'écosystème

L'impact direct de l'exploitation du rotin sur la vie animale reste peu connu. Dans les milieux hôtes, les rotins ont des rapports tantôt de prédation, tantôt de parasitisme avec les animaux. Ainsi par exemple, certains rongeurs et grimpeurs consomment des parties de rotins (bourgeons, fruits, cœur ou moelle); certains oiseaux en consomment aussi les fruits ou en utilisent les feuilles pour construire leurs nids; selon les travaux de Nzoo Dongmo (1997), des espèces de fourmis, de coléoptères et d'hémiptères ont des relations parasitaires avec les rotins (création de cavités, consommation de la substance moelleuse, séjours dans les cavités, sur les tiges ou sur les feuilles...). On n'est pas encore en mesure de dire avec exactitude s'il s'agit des relations larges ou, au contraire, des rapports spécifiques. Au cas où une ou plusieurs de ces relations seraient spécifiques, l'exploitation abusive ou la disparition des rotins dans un milieu aurait des conséquences sur l'espèce associée. Sur un autre plan, des paysans piégeurs font savoir que la coupe des rotins perturbe la forêt, provoque la rareté des animaux et diminue les niveaux de capture dans les espaces concernés. Cela reste à prouver par des observations scientifiques.

Au niveau de la végétation, l'ampleur de l'impact de la section et du décrochage des rotins sur les plantules, les branches des arbres-tuteurs et les arbustes environnants peut être considérée en général comme étant faible. Mais, quand le tuteur se trouve être un arbuste et quand ce dernier est un obstacle au décrochage de rotins, près de deux fois sur cinq, les coupeurs de rotins abattent l'arbuste en question. Dans le cas de figure, on ne saurait donc parler d'impact insignifiant. La destruction des arbustes et herbes concerne aussi souvent ceux du voisinage de la touffe de rotin susceptibles de gêner le coupeur dans ses manœuvres. La coupe des maraca laisse ainsi souvent des trouées ou éclaircis considérables dans la forêt (12 à 154,7 mètres carrés pour les trouées les plus considérables à Fakeleu et à Ngat par exemple). L'aménagement des pistes d'évacuation à travers la forêt et l'installation des campements par les CP donnent aussi lieu à une dégradation de la végétation. Cependant, ces perturbations sont visiblement de faible impact immédiat comparativement à ceux d'autres formes d'exploitation de la forêt.

Deux activités connexes à la coupe des rotins méritent par leur ampleur, une attention particulière par rapport aux considérations de durabilité au niveau de l'écosystème. Il s'agit du piégeage et de l'exploitation artisanale

des arbres à haute valeur économique comme par exemple l'iroko et l'és-singan. En effet, les séjours des coupeurs en forêt pour la coupe du rotin leur permettent parfois de repérer les traces des animaux et d'y faire des pièges par la suite. Ces séjours sont aussi parfois des occasions de repérage des arbres que ces paysans vont faire scier ou vendre sur pied aux multiples scieurs illicites de bois qui écument certains villages.

En dernière analyse, on peut dire que l'exploitation des rotins en lui-même ne pose pas de gros problèmes de durabilité par rapport à la communauté biologique. Mais, aux niveaux des individus et de la population de rotins, la soutenabilité est sérieusement compromise dans certaines régions et la ressource y est déjà rare. Cependant, les régions concernées restent encore de faible étendue par rapport à toute la zone de distribution des rotins au Sud-Cameroun.

## 5.2 La faisabilité économique de l'exploitation des rotins

La viabilité économique est l'une des conditions de durabilité. Elle se lit à travers la disponibilité et/ou l'accessibilité à la ressource, à la main d'œuvre, au capital et au marché (Ros-Tonen et al. 1995; Ros-Tonen et al. 1998).

### 5.2.1 La disponibilité et l'accessibilité de la ressource

Jusqu'à présent, aucun inventaire des rotins de niveau représentatif n'a encore été réalisé au Cameroun. Il est donc difficile d'indiquer avec objectivité les quantités de rotins du pays. Mais avec près de 22 millions d'hectares de forêts et des caractéristiques physiques qui sont les siennes, le Cameroun est susceptible d'avoir d'importantes quantités de rotins. Les premières initiatives d'évaluation confirment cette estimation car dans la zone d'utilisation villageoise du Dja par exemple, Nzooh Dongmo et al. (2000b) ont trouvé des densités considérables: 1219,3 tiges à l'hectare pour *L.secundiflorum* dont 51,5% de tiges matures et 307,5 tiges à l'hectare pour *E. macrocarpa* dont 50,8% de tiges matures. Les densités des autres espèces commerciales sont apparemment tout aussi considérables. Par ailleurs, quand on traverse une bonne partie du Cameroun méridional, on lit l'omniprésence des rotins à partir de leurs usages domestiques et, en dehors des secteurs où la ressource subit une forte pression d'exploitation et/ou de destruction, on remarque les peuplements de ces lianes généralement non loin des champs dans beaucoup de régions. En principe, la ressource est d'autant plus disponible dans ces régions que du point de vue biologique, elle est exploitable à n'importe quel moment de l'année et la période de rotation des coupes sur les clones est relativement courte (18 mois à 4 ans environ) si les conditions d'exploitation sont appropriées. Ces deux caractéristiques ajoutées aux modes de reproductions des espèces concernées constituent des atouts déterminants

du point de vue de la régularité potentielle de l'approvisionnement du marché.

En ce qui concerne l'accessibilité physique aux rotins, elle n'est pas facile (confère sous-section 4.3.2), surtout dans les localités où les peuplements de rotins sont déjà éloignés des habitations ou des voies carrossables. Mais, avec un peu de courage, de détermination et d'endurance physique, les gens parviennent à l'exploiter. Le fait que même des handicapés parviennent à l'exploiter est révélateur à ce sujet.

Au niveau de la réglementation, globalement, les normes traditionnelles ne constituent pas une contrainte significative pour l'accès (confère section 3.4 et 4.3). D'après le code forestier, l'exploitation des rotins est en principe possible sur presque toute l'étendue du Sud-Cameroun puisqu'ils ne constituent pas des espèces protégées. Mais, ce code est pour des raisons déjà évoquées, difficilement respectable pour la quasi-totalité des exploitants (confère section 3.5 et 4.3). De plus, les ponctions et les tracasseries que subissent certains coupeurs sont de nature à limiter l'accès au rotin.

### 5.2.2 La disponibilité de la main-d'œuvre

La disponibilité de la main-d'œuvre est un important paramètre de l'évaluation de la faisabilité économique de l'exploitation commerciale des PFNL, ce d'autant plus que comme l'ont remarqué Panayotou et Ashton (1992), leur récolte constitue des activités à haute intensité de travail. Cette disponibilité doit être appréciée aussi bien en terme de compétence que du point de vue quantitatif. Au niveau de la compétence, le problème ne se pose pas véritablement. La coupe et l'artisanat du rotin bénéficient de compétences émanant d'un savoir-faire traditionnel très ancien. Ce fond traditionnel ainsi que la simplicité de la technologie dans le contexte local rendent l'acquisition des aptitudes techniques d'extraction et de transformation 'moderne' (au niveau local) relativement facile. Tirant partie de ces prérequis, différentes initiatives de formations ont pu, depuis des décennies déjà, former une armée de techniciens sur laquelle on peut compter pour affirmer que le problème de disponibilité qualitative de la main-d'œuvre ne se pose pas dans la plupart des sites. Il s'agit, bien entendu de techniciens par rapport au niveau d'exploitation actuel au Cameroun car si l'on se place à la hauteur de l'exploitation industrielle comme en Asie du Sud-est, on doit sans ambages énoncer que les compétences sont insuffisantes.

Du point de vue quantitatif, on peut de façon générale, affirmer que la main-d'œuvre est potentiellement disponible dans la plupart des sites du Cameroun méridional compte tenu du fait qu'on se trouve dans un environnement marqué par le chômage et le sous-emploi, le tout dans un contexte de forte croissance démographique. En dépit de cette disponibilité quantitative générale, l'allocation du facteur travail au niveau des ménages reste subordonnée à un certain nombre de paramètres dont les principaux sont la sai-

sonnalité, la division sexuelle des tâches et la compétitivité en terme de rentabilité économique.

L'exploitation du rotin se fait à presque tous les moments de l'année, ce qui donne à cette activité un avantage comparatif énorme dans l'allocation du travail par rapport aux travaux concurrents n'ayant pas la même souplesse de programmation. De plus, les hommes qui sont le principal agent d'exploitation de ce PFNL bénéficient dans le cadre de la répartition sexuelle des tâches au sein des ménages ruraux, d'un emploi de temps généralement moins chargé que celui des femmes. Mais, l'implication accrue des hommes dans la production vivrière depuis le déclenchement de la crise économique est en train de miner cet atout et c'est à ce niveau qu'intervient la notion de compétitivité. L'exploitation du rotin s'inscrit dans un environnement concurrentiel du fait de la présence d'autres activités économiques qui constituent autant d'alternatives éventuelles entrant en ligne de compte lors de la répartition du facteur travail. En pareille circonstance, toute chose étant par ailleurs égale, c'est le profit ou la rémunération monétaire qui oriente la mobilisation des facteurs humains en général. A ce niveau, l'exploitation du rotin se trouve en position de faiblesse par rapport à un certain nombre d'activités dans la région de Yaoundé par exemple. Elle procure une rémunération journalière moyenne de 1.300 Frs environ contre 5.000 Frs à 7.000 Frs pour l'exploitation de sable, plus de 10.000 Frs pour la coupe artisanale du bois; plus de 2.500 Frs pour des cultures comme le manioc, l'arachide, la tomate, l'ananas et le bananier-plantain par exemple. Mais, par rapport aux activités comme la culture du maïs, le travail de domestique ou le gardiennage dans les petites villes de la région, le rotin est plus rémunérateur. De plus, par rapport à toutes les activités agricoles et à certains services, ce PFNL a un grand atout qui est celui de procurer une certaine souplesse dans le travail (programmation, intensité, autonomie relative) et de pouvoir donner de l'argent immédiatement, rapidement, assez régulièrement et généralement sans gros investissements préalables. Cet atout est pour lui un important élément de polarisation ou de mobilisation du facteur travail dans les groupes humains qui ont des capacités d'épargne ou de thésaurisation plutôt médiocres et dont la plupart des membres connaissent régulièrement des situations de tensions de trésorerie. Compte tenu de tout cela, on est en droit de dire que l'exploitation du rotin dans le contexte actuel ne souffre pas de carence de main-d'œuvre même s'il est vrai que pour beaucoup d'exploitants, elle reste une activité d'appoint ou d'attente. L'effectif de personnes concernées ne cesse d'ailleurs de s'accroître dans l'ensemble.

### 5.2.3 La disponibilité du capital

Telle qu'elle se fait actuellement, la coupe des rotins comme d'ailleurs la récolte de beaucoup de PFNL ne nécessite pas de gros moyens technologiques. Avec moins de 3.000 Frs, c'est à dire juste de quoi s'acheter une machette et une lime on peut devenir coupeur (au cas où on n'en a pas déjà pour

les travaux agricoles). La transformation dans les villages de coupe est aussi très peu exigeante en capital financier et technologique (confère paragraphe 4.5.2). En plus, la vente des produits finis de l'artisanat rural par les producteurs ruraux ne nécessite pas beaucoup d'argent (confère sous-section 4.6.1). A l'opposé, quand le coupeur se livre à la vente de rotin en ville, il doit faire face à des charges plus importantes (voir paragraphes 4.4.1 et 4.4.3) ou, en tout cas, supérieures aux disponibilités financières de la plupart des coupeurs qui sont généralement plus préoccupés par le financement des besoins immédiats de subsistance que par l'épargne.

En somme, dans son état actuel, l'exploitation du rotin au Cameroun méridionale est très peu exigeante en capital et la disponibilité des moyens matériels ou financiers est loin de constituer un handicap fondamental et compromettant pour sa faisabilité économique même s'il est vrai qu'en dépit de sa médiocrité actuelle elle n'est pas entièrement à l'abri des difficultés de financement. Mais, si l'on fait une lecture suivant les exigences de la transformation industrielle, on doit immédiatement conclure que le secteur rotin au Cameroun souffre d'un manque criard de capital.

#### 5.2.4 L'accès au marché

##### *Le potentiel commercial du rotin*

Le succès de l'extraction commerciale d'un PFNL dépend entre autres de son potentiel commercial. En nous inspirant des travaux de Kempkes (1995) sur la commercialisation des PFNL dans la région de Bipindi-Akom II au Sud-Cameroun,<sup>6</sup> nous avons retenu quatre indicateurs permettant de mesurer le potentiel commercial d'un PFNL. Il s'agit de l'étendue du marché, du comportement face aux possibilités de substitution, des bénéfices et des possibilités de conservation de la ressource. Le rotin est l'un des PFNL qui dispose d'un marché de consommation potentiel relativement important au Cameroun dans la mesure où son utilisation ne s'y trouve nullement restreinte par des considérations relatives au sexe, à l'âge, à l'ethnie, aux niveaux de revenus et autres paramètres socio-économiques (confère 4.6.2). Des études de marché permettent d'avoir une idée relativement claire sur ce marché. Bakolon (1992) a estimé par exemple le marché de Douala pour les fauteuils, chaises, tables, bibliothèques et bars en rotin à 2,2 milliards de Frs renouvelables tous les six ans en moyenne et une demande potentielle dans la première année de près de 902 millions. Si on prend en considération tous les types d'objets en rotin, on obtient des chiffres qui poussent davantage à l'optimisme quant aux possibilités de vente des artisans.

Dans l'objectif d'essayer de cerner les possibilités de vente des articles en rotin, une évaluation du marché de Yaoundé a été réalisée sur la base d'un

6 Cet auteur se réfère lui-même à la théorie de marketing en général et à la littérature sur les PFNL.

sondage aléatoire qui s'est inscrit dans le sillage des enquêtes sur la consommation des produits finis (confère sous-section 2.2.3 'L'enquête consommation des articles finis'). Ce sondage destiné à l'évaluation du marché montre que 64% d'individus chef de ménage à Yaoundé utilisent les objets en rotin. Les réponses étaient conformes à la distribution normale avec une franche étendue d'intervalle de confiance. Ce qui traduit un marché potentiel d'articles en rotin très important dans cette métropole urbaine.

Les statistiques de prédiction d'où est tirée cette conclusion découlent bien entendu des enquêtes qui sont naturellement susceptibles de subir divers aléas. Par ailleurs, cette enquête a été réalisée en 1998/99 c'est à dire dans un contexte de récession économique marqué par la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs. Or, avec la légère reprise économique que connaît le pays actuellement, la demande des articles en rotin pourrait baisser. De l'avis de plusieurs analystes avisés, la reprise économique pourrait donner lieu à une réduction de la part du secteur informel dans la consommation des ménages au cas où celui-ci ne parvenait pas à améliorer la qualité de ses produits. Cela risquerait d'être le cas du rotin. Le rotin dispose toutefois d'atouts qui pourraient lui permettre de ne pas perdre ses parts de marché. Il s'agit notamment de son aspect 'naturel', culturel et artistique, de la facilité de déplacement des objets en rotin et de leur relative disponibilité. Par ailleurs, le rotin pourrait bénéficier du développement actuel du phénomène de snobisme qui amène certains Camerounais à acheter le rotin par mimétisme par rapport aux Occidentaux et autres personnes aisées.

En somme, la demande intérieure d'articles en rotin au Cameroun n'est pas insignifiante et les vanniers parviennent presque toujours à vendre leurs articles. Mais, cette demande n'est pas, au regard de la taille du marché potentielle et du pouvoir d'achat des potentiels clients, très extensible. Elle est pour l'essentiel localisée en zone urbaine, les exploitants des coins reculés souffrant énormément de la taille réduite de la demande dans leurs localités respectives. Les produits finis de l'artisanat rural souffrent généralement du caractère limité et incertain de la demande dans les villages. Les marchés ruraux sont en effet limités par l'auto-provisionnement, la gamme très restreinte des articles utilisés dans les villages, le rythme de renouvellement assez lent de la demande et le pouvoir d'achat réduit des consommateurs ruraux. De plus, le rotin n'est pas à l'abri de la concurrence d'autres matériaux, même s'il est vrai qu'il constitue «un matériau difficilement remplaçable» (Dransfield 2001).

La résistance, la flexibilité et la gamme de diamètres du rotin en tant que matériau de service le rendent difficilement remplaçable par d'autres matières végétales. Le bambou de chine, le raphia et certaines plantes constituent certes des substituts potentiels, mais la combinaison de ces qualités fait cruellement défaut à chacun d'eux. La concurrence la plus rude que le rotin subit vient essentiellement du bois et du plastique. Le premier bénéficie de la disponibilité des arbres, du développement de la coupe artisanale et de la multiplication des scieries dont les produits ou sous-produits permettent de réa-



liser des meubles à des coûts très concurrentiels dans certaines localités. Les objets en plastique quant à eux sont introduits frauduleusement au Cameroun essentiellement à partir du Nigeria et arrivent sur les marchés camerounais à des prix quelque peu accessibles.

Sur un autre plan le rotin bénéficie au niveau international d'un marché de consommation très vaste qui pourrait constituer une grande opportunité pour les artisans camerounais en leur permettant d'échapper aux contraintes d'un marché intérieur peu rémunérateur. Mais l'accès au marché international est difficile voire, impossible, pour une activité de transformation et de commercialisation aux caractéristiques moyenâgeuses comme celle du Cameroun.

Pour ce qui est des bénéfices, les principaux acteurs de la filière tirent du rotin des revenus qui sont loin d'être dérisoires dans le contexte camerounais (confère chapitre 4). Ces revenus sont, pour la plupart des intervenants permanents dans beaucoup de sites, nettement supérieur au SMIG (qui s'élève à une vingtaine de milliers de Frs). On peut renforcer ces propos sur les revenus en évoquant la rémunération financière journalière de quelques acteurs de premier ordre: un CP basé à Douala gagne en moyenne près de 4.500frs par jour de travail, un CV de Fakeleu se retrouve sensiblement avec près de 1.400 Frs, un CU de Kye ossi est à 2.400 Frs, ses collègues de Ndop et de Bonis se situent respectivement à 515 Frs et à 540 Frs tandis qu'un autre qui exerce à Babanki se retrouve avec 1.990 Frs en moyenne par jour de travail effectif. Du point de vue des gains, le potentiel commercial du rotin est donc attrayant.

La durée de conservation du produit constitue un des indicateurs du potentiel commercial digne d'intérêt dans la mesure où elle a des implications énormes sur l'organisation du commerce et sur le poids des différents acteurs de la chaîne dans les négociations commerciales. Contrairement aux PFNL saisonniers le rotin offre une marge de manœuvre plus large aux acteurs de sa filière du moins pour ce qui est de la gestion de leur stock ou de la régularisation de leur rythme d'approvisionnement. De plus, il a des délais de péremption relativement importants, en tout cas plus long que ceux des PFNL comme les fruits, certaines feuilles et les fleurs par exemple. Ces délais peuvent d'ailleurs être considérablement allongés au cas où les techniques asiatiques de conservation seraient applicables aux rotins africains. Pour l'instant, ces délais quoique relativement importants imposent tout de même des contraintes aux coupeurs et aux artisans (confère 4.5.5) sans pour autant constituer un handicap de première importance dans les circuits commerciaux. Pour ce qui est des produits finis, ils peuvent se conserver pendant plusieurs années sans inconvénient s'ils sont hors de portée de l'humidité et des charançons. Ce qui est un avantage certain au niveau du potentiel commercial de ce PFNL.

### *Le fonctionnement du système commercial du rotin*

Le premier élément digne d'intérêt ici est constitué par les filières commerciales et l'accès au marché. Au quatrième chapitre, les différentes filières commerciales du rotin ont été tracées et leurs modes de fonctionnement expliqués. Il ne s'agit pas, dans la plupart de cas de circuits solides, bien organisés ou rodés, mais plutôt de chaînes d'échange très informelles et très instables avec des rapports très lâches entre les principaux acteurs et parfois des situations de gâchis dans la gestion du temps, des moyens financiers, des hommes et de la matière première. Les irrégularités d'approvisionnement y sont parfois fréquentes (voir sous-section 4.4.2). Ces lacunes diminuent sérieusement le niveau d'efficacité de ce système commercial. Ces filières présentent toutefois l'avantage d'avoir très peu de situations de monopoles ou d'oligopoles conférant à un acteur ou à un petit groupe d'acteurs d'immenses pouvoirs et une inutile augmentation conséquente de prix. La faible présence des intermédiaires dans ces circuits peut aussi être considérée comme un atout dans une certaine mesure car elle diminue les possibilités d'augmentation des coûts de commercialisation et de sous-rémunération des acteurs de base par rapport aux prix payés par le consommateur final.

En effet, selon Ros-Tonen et al. (1995), l'un des obstacles liés aux marchés et à la commercialisation qui compromettent la durabilité de l'exploitation lucrative des PFNL est la mauvaise rétribution ou l'insuffisance des prix offerts aux agents en amont de la filière, notamment les coupeurs. Mais, l'inverse de cette relation n'est pas fondée dans la mesure où une rémunération élevée ou équitable de ces agents n'est pas susceptible de déboucher nécessairement sur une exploitation à faible impact (amélioration des techniques de prélèvement et ajustement des de l'intensité et du rythme de prélèvement aux exigences biophysiques de la ressources) par ces acteurs. Il convient donc de nuancer ou de préciser davantage le point de vue émis par ces auteurs. L'accepter sans nuance ou précision reviendrait à raisonner comme si les agents en question avaient des besoins limités et disposaient des moyens (connaissances, moyens techniques, méthodes...) indispensables pour une exploitation durable. La thèse contraire à celle de Ros-Tonen et al. (1995) peut s'avérer parfois tout aussi juste: une bonne rétribution des agents de base de la filière peut donner lieu à une surexploitation (notamment suite à l'arrivée de beaucoup de cueilleurs opportunistes) au cas où elle ne s'inscrit pas dans un environnement institutionnel favorable à la conservation.

Ces précisions n'enlèvent cependant pas à la thèse émise par Ros-Tonen la part vérité qu'elle porte et c'est pourquoi il est intéressant de la prendre comme paramètre d'appréciation de la situation à l'étude. Les pratiques d'exploitation (sous-rémunération) des coupeurs ou des artisans par les intermédiaires sont très réduites au Cameroun parce que dans la plupart des coins, les coupeurs ou les artisans traitent directement avec les CU ou les consommateurs finaux (confère figure 4.2). Même là où il y a des intermédiaires, les coupeurs ou les artisans ruraux reçoivent des parts considérables des prix

payés par les consommateurs. Par exemple, les AgC de Kendem-Bator reçoivent environ 67% à 75% des prix de ventes aux UT par les revendeurs de Bamenda; les vanniers de Zoassi ont (toutes les charges comprises) près de 65% à 70% du prix payé par les consommateurs aux revendeurs de Yaoundé à qui les artisans ruraux livrent leurs productions. Auparavant, les CP de Douala recevaient environ 64% à 80% des prix versés par les artisans. Mais, depuis le deuxième trimestre de l'an 2000 ces proportions se situent très souvent entre 55% et 72% environ à cause de la ponction imposée sur les CP par des personnes agréées par le MINEF (confère chapitre 3). Cette fourberie orchestrée par les personnes agréées constitue véritablement la seule situation d'exploitation abusive des acteurs de base si l'on fait exception des 'abus' des agents publics de contrôle et des coûts de transport parfois exorbitants. En résumé, on est en droit d'énoncer qu'en général et de ce point de vue là, la faisabilité économique de l'exploitation n'est pas compromise.

En terme de réglementation, l'accès au marché de rotin brut est en principe subordonné à la possession d'un certificat d'origine ou d'une lettre de voiture pour le transport ainsi qu'au paiement de l'impôt libérateur. Les vendeurs de produits finis devraient aussi s'acquitter de cet impôt. Mais, sur le plan pratique, ces dispositions ne sont pas respectées et c'est pourquoi on peut dire que de ce point de vue, le marché de rotin ne souffre vraiment pas de restrictions. L'accès physique au marché de matière première se heurte essentiellement aux coûts de transport élevés, aux 'tracasseries' des agents publics et aux mauvais états de certaines routes (confère paragraphe 4.4.3). Enfin, l'accès au dépôt-vente de rotin à Douala est limité par l'association des coupeurs qui y impose à tout nouveau venu une somme de 50.000 Frs comme frais d'intégration' au groupe (confère annexe 5).

Le comportement des prix est le deuxième paramètre du système commercial qui mérite de retenir l'attention ici. Les situations de grandes fluctuations des prix ne sont globalement favorables ni aux acheteurs ni aux vendeurs sur le moyen et le long termes. La stabilité des prix est un important paramètre du bon fonctionnement d'un système commercial. Les fluctuations des prix de vente du rotin brut et ceux des articles finis ont été évoquées dans les sous-sections 4.4.2 et 4.6.1 respectivement. Les coefficients de variation en 2001 pour le rotin brut à Douala et à Yaoundé par exemple ont été respectivement de 20% et 39%. A Yaoundé, comme partout sur l'ensemble du pays (à quelques exceptions près), ce coefficient pour les articles finis va rarement au-delà de 10% à l'échelle d'une année. Par rapport à plusieurs PFNL saisonniers, les prix du rotin peuvent être qualifiés de stables. Par exemple, Kempkes (1995) travaillant dans la région de Kribi au Sud-Cameroun a trouvé des coefficients de 38% pour le 'njansan' (graine de *Ricinodendron heudelotii*), 46% pour la mangue sauvage (fruit de *Irvingia gabonensis*), 50% pour les 'quatre côtés' (*Tetrapleura tetraptera*) et 51% pour le 'olon fruits' (*Zanthoxylum spp*). On peut dire que le rotin bénéficie de prix relativement constants, ce qui lui vaut un bon point au niveau du système commercial et de l'intensité des récoltes.

Enfin, le dernier paramètre est la diversification de la marchandise. Le niveau de diversification est très important dans la mesure où il traduit le degré de vulnérabilité de l'acteur et sa capacité à se maintenir dans les circuits commerciaux même en cas de l'effondrement d'un produit. De ce point de vue, les exploitants de rotin présentent un profil plutôt bas car ceux parmi eux qui vendent à la fois le rotin brut et les produits finis font plutôt exception. Dans la proche campagne de Yaoundé par exemple, seulement près de 5% de ménages impliqués dans la filière rotin sont dans cette situation. Au niveau de coupeurs, la seule initiative de diversification consiste à vendre à la fois le maraca et le rotin filet. Pour les vanniers, il ne s'agit que de la diversification de la gamme de produits finis commercialisés. Mais, d'une manière générale, chez presque tous les acteurs ruraux ainsi que certains intervenants citadins, le rotin ou les produits finis dérivés ne constituent qu'un de multiples produits vendus ou sources de revenu le long de l'année. Dans l'ensemble, la vulnérabilité par rapport au rotin est donc médiocre.

Comme on peut le remarquer, l'exploitation commerciale du rotin au Cameroun méridional peut être considérée comme étant économiquement faisable dans une certaine mesure. Les principaux indicateurs passés en revue sont loin d'être globalement négatifs même s'il est vrai que beaucoup d'entre eux se situent à des niveaux plutôt médiocres ou moyens.

### 5.3 L'acceptabilité sociale et politique

S'interroger sur l'acceptabilité sociale et politique revient, conformément au cadre d'analyse, à examiner l'attitude des gouvernants, les considérations de justice sociale et la compatibilité socio-culturelle par rapport à l'exploitation de la ressource (Ros-Tonen et al. 1998).

Au chapitre 3, la première dimension de cette conditionnalité a été abordé, notamment à travers la présentation de la protection de la ressource, les droits des exploitants et la question de la recherche-développement. A ces différents niveaux, d'importants manquements de la part des pouvoirs publics ont été relevés. En somme, les politiques camerounais n'ont pas encore changé radicalement leur attitude de mépris envers les PFNL en dépit des avancés observés récemment dans le domaine notamment sur le plan institutionnel.

Au niveau des considérations de justice sociale, au chapitre 3, l'injustice que subissent les exploitants de PFNL<sup>7</sup> a été aussi relevée. Malheureusement, ces coupeurs n'ont presque aucune organisation de gestion collective susceptible de les aider à lutter contre ces injustices.

7 Il s'agit notamment du défaut du support gouvernemental et des conditionnalités du code forestier hors de portée pour les exploitants de PFNL. Ces conditionnalités les écartent de fait de l'accès légal à la ressource et livrent ainsi certains d'entre eux à la merci des gros exploitants forestiers capables d'avoir un agrément et un titre d'exploitation – voir exemple en encadré 3.3.

Par rapport à la compatibilité socio-culturelle, telle qu'elle est faite au Cameroun actuellement, l'exploitation commerciale des rotins ne présente aucun risque majeur de nuisance pour les valeurs culturelles des populations locales: Aucun tabou ou aucune restriction d'ordre social ne pèse sur elle; elle ne viole aucun principe des us et coutumes locales, à moins qu'elle ne se passe dans les forêts sacrées. Par ailleurs, elle implique très peu d'immigration temporaire dans les villages d'approvisionnement aussi bien en termes quantitatif que de rotation (un maximum de 3 à 6 personnes environ par village pour moins de 12 rotations par an). Ces CP itinérants sont peu nombreux et vivent en retrait par rapport aux communautés locales. L'impact socio-culturel de leur séjour est en général insignifiant. Par contre, les séjours répétés de certains villageois en ville dans le cadre de la vente du rotin ou des objets dérivés contribuent à la propagation ou à la pénétration des pratiques socioculturelles urbaines en campagne (habillement, musique ...).

Sur un autre plan, l'épuisement du rotin dans certaines régions pourrait priver les populations locales d'un précieux matériau d'art et d'artisanat traditionnels. On n'en est pas encore là et pour l'instant, seules les Hautes Terres de l'Ouest vivent une telle situation et cela à cause de la destruction de l'habitat du rotin par l'agriculture. En matière culturelle, le risque pourrait aussi venir d'une commercialisation à grande échelle basée sur des types et modèles d'objets tirés des catalogues étrangers au détriment des objets issus du répertoire traditionnel camerounais avec son contenu artistique et culturel.

En ce qui concerne l'impact social, le risque de conflit significatif autour de la ressource avec l'augmentation de sa valeur marchande est une réalité. Des situations conflictuelles<sup>8</sup> autour de l'accès au rotin et à la forêt en général ont souvent eu lieu dans certaines localités. Ces situations ont été déjà évoquées au chapitre 3. Des cas d'illustration ont été présentés notamment à Ndo et Kopongo. Ces exemples font ressortir de façon implicite les avatars d'ordre social qui peuvent prendre naissance ou se développer à partir d'une situation de précarité ou de cafouillage au niveau du cadre de régulation dans un contexte où les principes élémentaires de bonne gouvernance sont bafoués à tous les niveaux. Le développement de l'exploitation commerciale pourrait, amplifier ces situations conflictuelles au cas où il ne serait pas accompagné d'un mode d'accès et de contrôle plus clair et équitable, le tout dans un environnement socio-politique plus conforme aux aspirations du plus grand nombre.

Le dernier élément de la problématique de la soutenabilité socio-politique et culturelle est l'attitude sociale envers l'exploitation lucrative de la ressource. Les coupeurs de rotin ainsi que les artisans n'ont pas de statut social

8 Il s'agit des frictions entre les villages, entre les autochtones, entre les chefs traditionnels d'une part et certains villageois d'autre part, entre les autochtones d'une part et les allogènes d'autre part, entre les agents locaux du MINEF d'une part et les chefs traditionnels d'autre part, entre les PO d'une part et le pouvoir traditionnel d'autre part.

particulier à proprement parler. Ils ne constituent pas un groupe social circonscrit, mais, dans l'ensemble il s'agit des membres des classes sociales les moins nanties et la coupe et la transformation du rotin sont considérées comme des activités dévalorisantes. Ainsi par exemple, chez certaines populations du Sud-Ouest et du Littoral, l'artisanat du rotin est perçu comme un domaine réservé aux handicapés et/ou aux prisonniers et la coupe des rotins est considérée comme étant l'activité des démunis. A ce sujet, un chef traditionnel d'une petite communauté de la Sanaga Maritime qui accueille régulièrement les coupeurs itinérants nous a confié ceci:

«l'homme B [dudit village] est noble. Il ne coupe pas le rotin,... il n'aime pas l'esclavage, il prend la machette pour abattre la forêt et faire l'agriculture sauvage et moderne... il ne coupe pas les bêtises là, c'est pénible, il ne demande pas, il ne doit pas aller de villages en village demander [à couper le rotin], il est chez lui...»<sup>9</sup>

La pratique de l'artisanat de rotin dans les prisons et dans les léproseries depuis plusieurs décennies a contribué à donner cette image dévalorisante à l'exploitation du rotin. Cette image dévalorisante constitue d'ailleurs un objet de frustration chez plusieurs jeunes artisans (confère par exemple le discours en annexe 3) puisque l'absence de considération sociale vis-à-vis des exploitants est citée parmi les mobiles de l'éventuel abandon de cette activité par certains artisans. Beaucoup de jeunes n'embrassent cette activité qu'à leur corps défendant en attendant de nouvelles opportunités parce qu'en plus d'être dévalorisante, elle est ardue, désagréable et porteuse de risque selon certains.

La ressource souffre également de cette absence de considération. En effet, certaines personnes considèrent généralement les objets en rotin comme des articles de seconde zone qui ne viennent qu'en supplément aux bois, au fer ou au plastique; des objets réservés aux pauvres; du vite fait, du moins cher et du moins résistant; les objets fabriqués avec «les herbes qui poussent derrière la maison» ou «chez moi» pour emprunter une expression récurrente chez certains clients au moment du marchandage. La perception suivant laquelle tout ce qui n'est pas européen est de qualité inférieure a aussi contribué à coller cette mauvaise image au rotin et c'est pourquoi, le contact direct ou indirect des Camerounais avec des Occidentaux utilisant du mobilier en rotin est en train de revaloriser l'image du rotin aux yeux de certaines catégories sociales au Cameroun. Les objets en rotin sont en train de cesser petit à petit, d'être pris comme le reflet de la pauvreté et certains 'grands' se ventent d'en avoir chez eux, même s'il est vrai que ces gens socialement aisés les juxtaposent presque toujours au bois, au plastique ou au cuir. Un exemple significatif a été donné par le sommet de l'Etat quand en 2001 pour la première fois, dans la réalisation de la loge présidentielle

9 Propos recueillis le 16/02/2000.

au Boulevard du 20 mai à Yaoundé, le rotin a figuré aux côtés des matériaux habituels comme le bois et le fer.

Le développement ultérieur du marché de consommation du rotin, le niveau de pression sur les peuplements naturels de ce PFNL et sa contribution éventuelle à la gestion durable des forêts tropicales dépendra entre autres de l'ampleur que prendra l'évolution de ces perceptions revalorisantes vis-à-vis du rotin.

## 5.4 La problématique du rôle des PFNL dans la conservation des forêts tropicales

Dans le cadre des stratégies d'atténuation ou d'éradication de la déforestation, plusieurs alternatives<sup>10</sup> ont été proposées. L'extraction des PFNL fait partie de ces alternatives et à l'instar des autres palliatifs envisagés, elle a fait l'objet d'une vive polémique dont l'objet central peut être résumé par la question suivante dans notre cas: Est-ce que les PFNL peuvent jouer un rôle déterminant dans la conservation des forêts au Sud-Cameroun? Pour des raisons d'ordre opératoire, on peut transformer cette interrogation de la manière suivante: les PFNL peuvent-ils contribuer de façon significative à la lutte contre la déforestation au Cameroun méridional forestier? Cette question est particulièrement pertinente quand elle fait allusion au rotin dans la mesure où il est généralement considéré au niveau mondial comme le PFNL le mieux placé économiquement (Panayotou 1990) et une ressource disposant de potentialités qu'on suppose grande en matière de conservation des forêts (Dransfield et Manokaran 1994; Sunderland a.n.i. 2001; FAO 2001; INBAR Website). Par ailleurs, au niveau du Cameroun, le rotin est un PFNL de référence.

Pour répondre convenablement à la question ci-dessus, il importe de s'attarder sur les causes de déforestation, ses acteurs ainsi que les motivations générales et les options de ces derniers. En procédant de la sorte, on prend appui de façon profitable sur le schéma méthodologique dénommé 'actor oriented approach' (Groot 1992 rapporté par Cleuren 2001).

### 5.4.1 La déforestation au Cameroun: causes, acteurs, ampleur et tentatives d'atténuation par les PFNL

Au-delà des spéculations sémantiques, le terme déforestation sera pris ici dans son acception la plus simple et générale, c'est à dire toute action d'utilisation, de dégradation ou de destruction de la forêt (des ressources fo-

10 Parmi des mécanismes de promotion de la gestion durable, on peut citer les plans de zonage, les aires protégées, la certification du bois, l'abattage à faible impact, l'intensification agricole, la sylviculture et l'agroforesterie.



restières<sup>11</sup>). On distingue d'après la littérature (confère par exemple Cleuren 2001) et nos propres observations, deux principales catégories de causes de déforestation en zone intertropicale à savoir les causes directes ou primaires et les causes indirectes ou lointaines. Parmi ces causes on peut, toutes catégories confondues, retenir pour le Cameroun, l'agriculture extensive à courte jachère, la collecte du bois de chauffe, l'agriculture dite moderne (grandes plantations) l'exploitation industrielle du bois, la pression démographique, la pauvreté, les politiques gouvernementales et les structures institutionnelles inadaptées. Derrière ces causes, on retrouve une multitude d'acteurs qui sont les populations forestières (agriculteurs, chasseurs, coupeurs de bois), les compagnies privées (société d'exploitation de bois, entreprises agro-industrielles ...), les structures gouvernementales et certains institutions internationales (Cleuren 2001). Ces acteurs sont influencés par des forces multi-formes et ont des motivations diverses parmi lesquelles on peut retenir les besoins de subsistance, la conquête et la sécurisation du foncier, la croissance économique et le développement, la lutte contre la pauvreté ainsi que la volonté d'enrichissement et de domination.

Selon la FAO, vers 1995, le Cameroun comptait approximativement 19,6 millions d'hectares de forêt contre 21,6 millions d'hectares en 1980. Au cours de cette période, le taux annuel de déforestation a été en moyenne de 0,6%. Ce rythme de déforestation place le Cameroun au second rang dans le bassin du Congo derrière la République du Congo (GFW 2000). Le mal a pris des proportions inquiétantes avec la crise économique et la dévaluation du Franc CFA (Eba'a Atyi 1998; Bikié et al. 2000).

Suivant les croyances développées dans certaines sphères internationales de la conservation, entre autres mesures prophylactiques on pouvait faire appel aux PFNL. S'inscrivant dans cette mouvance, certains projets de conservation et de gestion durable ont mis un accent sur les PFNL en les prenant comme un des moyens de promotion de la conservation. Les principaux projets ayant concrètement œuvré dans ce sens sont le Programme ECOFAC et le Korup Project. Ces projets ont dans ce sens, adopté l'approche de conservation par les moyens d'existence alternatifs (confère sous-section 3.4.1). Leurs résultats décevants soulèvent des questions sur la capacité des PFNL à inhiber ces causes ou à influencer les motivations et les options des acteurs ci-dessus énumérés. En clair, que peuvent les PFNL contre ces causes, les motivations et les options de ces acteurs?

11 Une attention particulière est accordée ici aux arbres et aux grands animaux sauvages car leur destruction ou dégradation sont perçues par beaucoup de personnes comme les plus grandes menaces contre la forêt (Moabi '7; Klein & van der Wal 1997; Malleson 1993; Bahuchet 1998; ECOFAC a.n.i. ...).

#### 5.4.2 Rôle potentiel et limites des PFNL en matière de conservation au Cameroun méridional

Dans la toile de fond que constitue le cadre théorique de l'étude, une confrontation des atouts et potentialités des PFNL en général et du rotin en particulier aux différentes causes et motivations de la déforestation peut permettre de répondre à la question qui vient d'être posée.

##### *L'agriculture de subsistance, la déforestation et les PFNL*

D'après une certaine littérature (littérature du reste contestée – confère Cleuren 2001 pour cette littérature) l'agriculture de subsistance serait la première cause de la déforestation en Afrique. Au Cameroun méridional, il s'agit d'une agriculture itinérante sur brûlis dont la durée de jachère dépend de la disponibilité et de l'accès à la terre. Ainsi, dans certaines régions, par exemple dans les proches campagnes des villes, la durée de la jachère qui autrefois pouvait aller au-delà d'une dizaine d'années s'est considérablement raccourcie. Dans le registre traditionnel, c'est surtout cette forme d'agriculture à courte jachère qui dégrade considérablement la forêt. Cette agriculture extensive est l'œuvre de paysans qui sont pour la plupart motivés essentiellement par les questions de subsistance. Que peuvent les PFNL contre cette activité de déforestation?

Les tenants de la théorie de la pauvreté ont développé l'idée selon laquelle l'accroissement des revenus issus des PFNL pouvait constituer un moyen de lutte contre cette forme d'agriculture et donc de promotion de la conservation (Dove 1993). A la base de cette idée se trouve l'assertion selon laquelle les populations détruisent les forêts par l'agriculture et autres activités parce qu'elles ignorent qu'elles renferment beaucoup de richesses. Le développement de la commercialisation des PFNL pourrait donc accroître la valeur de ces forêts aux yeux des populations qui auraient ainsi une raison pour les conserver. On retrouve là une idée chère aux défenseurs de la thèse de la 'commercialisation PFNL-conservation' (Fearnside 1989; Nepstad & Schwartzman 1992). Cette idée fait penser aux calculs de Peters et de ses collègues à propos de la valeur des PFNL. Cette valeur peut-elle être suffisamment incitative financièrement pour les agriculteurs villageois au Cameroun méridional, étant donné qu'on se trouve dans un contexte où la maximisation du profit est un des fondements des options d'utilisation des terres? Les calculs sur lesquels reposent le point de vue de Peters et de ses collègues ont été largement contestés. Certains des contestataires (Godoy et al. 1993) ont d'ailleurs retenu le site de Korup au Sud-Cameroun parmi les 24 études de cas qui constituent la base de leur argumentation. Dans le site de Korup, ils ont obtenu une valeur de 1,06 US\$/hectare/an, contre 422 US\$ pour Peters et al. (1989) en Amazonie. Ce chiffre incite au pessimisme quant à la chance réelle des PFNL de contribuer de façon décisive à la lutte contre la déforestation si l'on s'en tient à l'argument financier. Un coup d'œil sur la structure des revenus monétaires des ménages dans la région de Yaoundé en 2000 (tableau 5.1) amène à persister dans cette voie du pessimisme.

TABLEAU 5.1 – Revenus monétaires des ménages ruraux par activité dans la région de Yaoundé

Activités	Agriculture	PFNL	Vente du bois	Services	Chasse	Elevage
Revenu annuel moyen par ménage concerné en Frs	216.120 (n=110)	172.121 (n=96)	1.102.000 (n=5)	122.559 (n=34)	105.530 (n=33)	91.969 (n=32)
Contribution de l'activité aux revenus globaux de l'ensemble de ménages (n = 113; $\Sigma$ = 56.399.400 Frs)	43%	29%	10%	7%	6%	5%

Note relative au tableau: 'n' désigne l'effectif de ménage concerné par l'activité en question.

Tout en étant très importants les revenus des PFNL sont loin de pouvoir contrebalancer ceux de l'agriculture comme on le constate (un apport de 172.121 Frs par ménage concerné et 29% des revenus globaux pour les PFNL contre 216.120 Frs et 43% pour l'agriculture). Il faut avoir présent à l'esprit le fait qu'il s'agit des revenus monétaires, c'est à dire qui passent outre l'autoconsommation qui, si elle était prise en considération permettrait à l'agriculture d'avoir une grande avance sur les PFNL. Par ailleurs, si on se réfère à une zone où, contrairement à la région de Yaoundé, l'exploitation commerciale du rotin par les populations locales est négligeable par exemple le Nkam ou la Sanaga Maritime, l'écart serait davantage impressionnant.

Ces chiffres ne sont certes qu'indicatifs car ils ne permettent pas de mesurer la compétitivité de chacune des activités en terme de rentabilité économique. Mais ils permettent de cerner l'importance relative de chacune de ces activités telle qu'elle apparaît au premier abord. Quand on utilise la méthode de rang préférentiel pour chercher à appréhender l'importance relative des différentes activités d'exploitation de l'espace forestier, les paysans du Sud-Cameroun donnent la priorité à l'agriculture et le second rang revient aux PFNL comme dans le tableau 5.1.

Au niveau de la compétitivité financière, le rotin a également peu de chance de contrecarrer certaines productions agricoles dans l'affectation des facteurs terre et travail (confère sous-section 5.2.2). En plus de cet handicap, par rapport aux activités agricoles, l'exploitation du rotin est perçue par les populations comme un travail ardu, désagréable, dangereux et dévalorisant (confère paragraphes 4.3.5 et 5.3.2). Pour que le rotin se débarrasse au moins en partie de ce désavantage, il faut nécessairement qu'on trouve moyen de lui conférer une valeur qui dépasse celle qu'il a actuellement. Mais, en lui conférant (ou en acquérant) cette grande valeur, l'élite risque de s'emparer au détriment des paysans (qui seraient ainsi réduits aux tâches les

moins rémunératrices des systèmes d'exploitation et continueraient alors à faire l'agriculture de subsistance et autres activités de déforestation) comme l'a si bien dit Dove (1993) dans sa théorie de 'déconstruction' de l'hypothèse 'commercialisation PFNL-conservation'. Les initiatives de désappropriation et d'exploitation du bas peuple par l'élite moyenne ont d'ailleurs commencé à se manifester au Cameroun dans les filières du rotin (confère par exemple 5.2.4.) et du Gnetum par exemple.

Au regard de toutes ces données, on peut affirmer avec Assies (1999) que l'agriculture est au centre des stratégies de subsistance des petits paysans et il est illusoire de croire que les revenus des activités d'extraction vont détourner ces derniers des activités agricoles. On peut aussi dans une certaine mesure, suivre cet auteur dans son concept de cycle agro-extractif: comme le montre le tableau 5.1 de façon plus ou moins explicite, les paysans du Cameroun méridional combinent tout au long de l'année plusieurs activités pour se faire des moyens de vivre. Cette pluri-activité est une des caractéristiques de leur stratégie de production. Les activités de dégradation de la forêt comme la chasse commerciale, l'exploitation artisanale du bois à but lucratif et bien sûr l'agriculture tiennent une place de première importance dans cette combinaison, au point qu'il serait difficile de leur trouver des activités de substitution. Comme dans le cas présenté par Assies (1997), les différentes composantes de cette stratégie de subsistance sont presque en équilibre instable les uns par rapport aux autres et chaque fois qu'il y a un recul (de revenu) au niveau d'une activité, une réaction de réajustement compensatoire est opérée avec plus ou moins de succès dans les autres secteurs. On a par exemple observé ce réajustement systématique au Cameroun méridional depuis le milieu de la décennie 1980 avec la crise des cultures de rente traditionnelle (cacao, café) qui a entraîné l'expansion des cultures vivrières lucratives (Losch et al. 1991; Bikié et al. 2000), le développement du braconnage (Akono 1998; Bahuchet 1998), l'expansion de l'abattage artisanale du bois à des fins commerciales et de l'exploitation commerciale des PFNL. On constate que la forêt a largement fait les frais de ce réajustement avec l'expansion des activités de dégradation rapide des ressources forestières. L'expansion des cultures vivrières à des fins commerciales s'est accompagnée dans la plupart des régions par une véritable course pour le foncier qui a beaucoup contribué à la destruction de la forêt. On a ainsi par exemple vu dans certains villages où la 'forêt vierge' existe encore des défrichements excessifs sans mise en valeur agricole réelle (sans emprise agricole significative), juste dans le souci de constituer un patrimoine foncier 'privé' pour de futurs développements des cultures destinées au marché. Le système foncier traditionnel (principe du droit du premier défricheur-confère paragraphe 3.3.1) est ainsi un facteur de déforestation dans ces villages et on peut bien se poser la question de savoir ce que peuvent les PFNL contre cette course au foncier destructrice des forêts. L'exploitation des PFNL dans les forêts non encore occupées ne conférant au coupeur aucun droit de contrôle, de gestion ou de transmissibilité sur l'espace en question, comment un villageois

peut-il laisser ce type de forêt intacte dans un environnement de compétition pour le foncier, juste parce qu'il y exploite ces ressources? La tendance naturelle pour le villageois est de défricher afin d'en faire sa 'propriété' dans la mesure où le contrôle exercée sur un espace-ressource par l'exploitation d'une ressource non produite est dans la plupart de contextes, précaire par rapport aux droits basés sur le défrichement et la mise en culture (confère 3.3.1). Au bout de ce raisonnement, on constate que les possibilités des PFNL de contribuer à la lutte contre la déforestation sont compromises ou du moins amenuisées.

#### *L'agriculture de plantation, la déforestation et les PFNL*

Au cours de la décennie 1970 et de la première moitié des années 1980, le Cameroun a connu un grand développement de l'agriculture de plantation à partir des exploitations paysannes (café, cacao, riz...) et des exploitations capitalistes de type industriel (hévée, palmier à huile, bananier, ... cultivés surtout par des entreprises agro-industrielles comme HEVECAM, SOCA-PALM, CDC...). Cette agriculture était une grosse pourvoyeuse de devises et la forêt en a souffert énormément. Avec la tourmente dans laquelle se sont installés les cours de matières premières agricoles, ces types de produit ont vu leur importance reculer et aujourd'hui, leur emprise directe sur la régression du couvert forestier s'est presque stabilisée. La pression sur la forêt ne s'est pas pour autant relâchée dans la mesure où leur expansion a été relayée par celle des cultures vivrières à but lucratif et celle d'un autre type d'agriculture développé celle-là surtout par les élites et axée sur les spéculations comme le palmier à huile, l'ananas et le papayer. Ces élites (cadres de sociétés parapubliques ou privées, hauts gradés de l'armée ou de la police, parlementaires, opérateurs économiques...) utilisent la plupart du temps leur puissance financière ou leur influence socio-politique pour acquérir essentiellement dans leur région d'origine de vastes espaces forestiers (Kengne Fodouop 2003), le plus souvent au détriment des petits paysans ou de l'ensemble de la communauté villageoise. Ces espaces sont convertis en plantations et certains villageois sont transformés en ouvriers agricoles. Ces pratiques prennent une ampleur d'autant plus grande actuellement que le MINAGRI a fait de l'agriculture par les élites un de ses axes de travail prioritaire. Par ailleurs, en détruisant les forêts (surtout celles appartenant à l'ensemble de la communauté), cette nouvelle agriculture oblige parfois les paysans qui y prélevaient les PFNL pour le marché à s'appauvrir plus ou à se rabattre davantage vers la pratique de l'agriculture vivrière à but lucratif. La déforestation se trouve ainsi indirectement stimulée. Que peuvent bien faire les PFNL pour sauver la forêt devant ces différentes formes d'agriculture de plantation?

Les espaces forestiers au détriment desquelles ces plantations ont été mises en place renfermaient pourtant des PFNL. Mais la présence de ces ressources n'a pas suffi pour protéger la forêt pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les initiateurs de ces plantations ne sont pas ceux là même qui

tirent une partie de leurs moyens de subsistance de ces PFNL et de ce fait, ces ressources n'ont pour eux aucune valeur. La richesse de ces forêts en PFNL est pour l'essentiel inconnue de ces élites absentéistes ou alors les laisse indifférentes. Deuxièmement, devant la motivation de ces élites, les PFNL n'ont aucune chance de protéger la forêt. En effet, ces élites sont certes mues par des considérations financières, mais aussi parfois par le souci de conquérir et de sécuriser rapidement le foncier, les besoins de prestige ou de popularité (motivations électoralistes), le souci de faire comme d'autres 'Grands';<sup>12</sup> le souci de vouloir justifier plus tard l'argent mal acquis ou l'intention de demander un crédit pour faire autre chose. Il s'agit parfois juste d'une agriculture d'agrément. Il est clair que les PFNL ne peuvent pas contrer ces différentes motivations: les PFNL ne confèrent aucun prestige ou aucune popularité; ils ne concourent pas à la conquête du foncier, les institutions qui accordent les crédits ne peuvent pas être autant sensibles devant un projet sur le rotin qu'une initiative portant sur le palmier à huile; on peut masquer un enrichissement illicite beaucoup plus facilement avec une palmeraie qu'avec la coupe du Gnetum... Pour ce qui est de l'argument financier qui constitue la motivation la plus affichée ou officielle, on a vu à travers les chiffres présentés plus haut que l'ananas par exemple est largement plus rentable que le rotin qui est pourtant un des PFNL leader. Si cette tendance perdure, l'idée de Dove (1993, 1994) selon laquelle la plus grande menace sur la forêt ne vient pas de l'agriculture paysanne mais plutôt des plantations et des ranchs va davantage se vérifier au Sud-Cameroun. En pareille circonstance, proposer le développement de l'exploitation commerciale des PFNL par les paysans comme alternative à la déforestation serait illusoire.

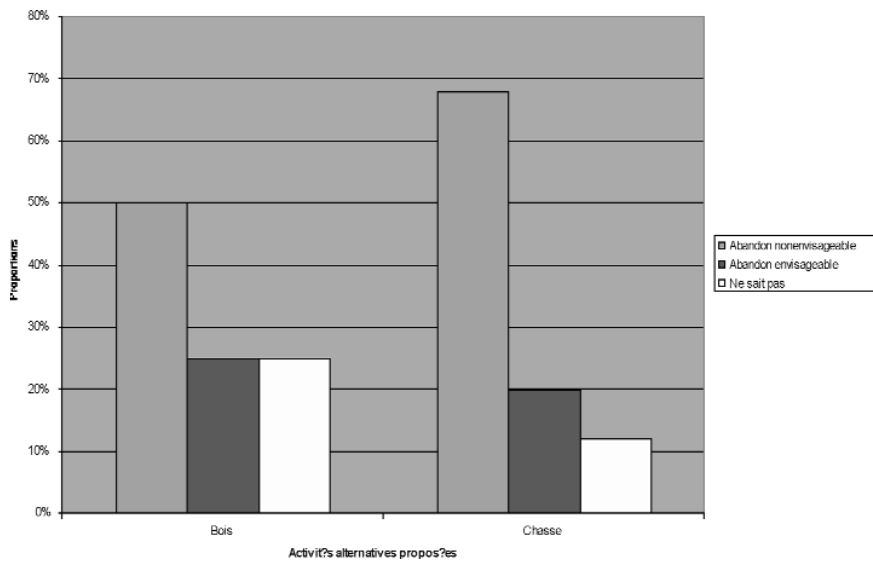
*La chasse, l'exploitation artisanale du bois, la déforestation et les PFNL*

La chasse et l'exploitation artisanale du bois à des fins commerciales constituent l'une des plus importantes menaces qui pèsent sur les ressources forestières au Sud-Cameroun. Ces activités ont connu une grande expansion au Sud-Cameroun ces dernières années pour diverses raisons: pauvreté, chute des prix du cacao et du café, amélioration de l'accessibilité etc. Ainsi, par exemple, l'aménagement de la route Ahala-Bikok en l'an 2000 a facilité l'évacuation du bois de Ozom vers Yaoundé, faisant passer le nombre de scies à moteur dans ce petit village de 1 à 3 en l'espace d'une année environ. De même, on signale une augmentation sensible de la pression cynégétique autour de la réserve de faune du Dja et dans la province de l'Est avec la crise des cultures de rente traditionnelles et l'ouverture pistes forestières (Akono 1998; communications personnelles de deux responsables ECOFAC; Cleuren 2001). Que peuvent les PFNL contre ces activités de dégradation des ressources forestières?

12 Entendez personne qui, dispose d'un pouvoir d'influence, du fait de sa position privilégiée dans la société, de par sa richesse, sa force politique et d'autres attributs.

Ces activités étant essentiellement sous-tendues par les motivations financières, c'est surtout par rapport aux retombées monétaires des PFNL qu'il faut raisonner. En adoptant la logique de maximisation de revenu et l'idée fondamentale de profit économique sur laquelle repose en grande partie l'hypothèse 'commercialisation PFNL-conservation', on peut essayer d'évaluer les chances des PFNL de procurer des revenus alternatifs suffisamment attractifs par rapport à chacune de ces activités. Au niveau de l'importance dans les revenus, on constate dans le tableau 5.1 que les PFNL ont une importance relative qui dépasse de loin celle de la chasse et de l'exploitation du bois (pris individuellement), même s'il est vrai que le bois donne une valeur absolue par exploitant concerné qui est 6,4 fois supérieure à celle des PFNL. Quand on s'intéresse à la rémunération de chacune des activités, on se rend compte que les PFNL en général et le rotin en particulier ne peuvent pas faire des merveilles même s'ils ne sont pas très mal placés: le rotin par exemple dans la région de Yaoundé a une rémunération nette de 1.300 Frs par jour contre moins de 1.000 Frs pour la chasse, mais plus de 10.000 Frs pour le bois. Il faudrait bien sûr relativiser ces rapports de force en fonction de l'effort de travail fourni, des risques, de la localisation de l'activité et de bien d'autres paramètres. Par exemple, dans la région du Dja, la chasse rapporte environ 900 Frs par jour de travail (Vautherin 1996) contre moins de 500 Frs pour le rotin. Dans un contexte comme celui de certains coins du Dja par exemple (dans le modèle de von Thünen, ces coins correspondent à la zone extractive), non seulement le rotin n'est pas suffisamment rémunérateur, mais il ne répond localement qu'à une faible demande et ses possibilités d'être transporté jusqu'aux grands marchés comme Yaoundé sont limitées par son poids, son volume et l'absence de circuits de collecte appropriés. On comprend aisément que le rotin dans un tel contexte ne peut pas faire de poids devant la viande de brousse dont les circuits d'achat tissés par les 'buyem sellem' desservent même les coins les plus reculés de la zone forestière. Dans la zone d'étude intensive, le cas du village Moyo a particulièrement retenu notre attention. A cause de la mauvaise accessibilité, l'exploitation du rotin dans ce village a eu tendance à régresser entre 1997 et 2000 tandis que la chasse au fusil et le piégeage ont fortement pris de l'ampleur au cours de la même période car deux acheteuses de gibier (elles achètent aussi le poisson d'eau douce et les feuilles d'emballage dans la région) viennent s'y ravitailler trois fois par semaine depuis la fin de l'année 1998. Dans beaucoup de contextes du Cameroun méridional, par rapport aux revenus, le rotin se trouve en position de faiblesse. Il s'agit là d'une limite très handicapante qui constitue une des raisons du refus d'abandon de la chasse et de l'exploitation artisanale du bois d'œuvre au profit du rotin par les paysans quand on les leur propose comme alternative. La figure 5.5 illustre ce refus.





**FIGURE 5.5 – Avis des paysans à propos de deux activités alternatives probables**

Quand on pose la question aux paysans de savoir s'il est possible pour eux d'abandonner le bois au profit du rotin, 50% d'entre eux répondent par la négative contre 25% seulement qui adoptent la position contraire (25% sont indéterminés). Quand on pose la même question en se référant plutôt à la chasse, la négative occupent encore le premier rang avec 68% des enquêtés contre 20% seulement pour l'affirmative. Ces chiffres font clairement ressortir la position de faiblesse du rotin par rapport à la chasse et à l'exploitation commerciale du bois dans la vision des acteurs de ces différentes activités. Lorsqu'on demande aux paysans de justifier leur penchant pour la chasse commerciale, ils avancent les arguments répertoriés dans le tableau 5.2.

**TABEAU 5.2 – Raisons du rejet de l'éventualité d'abandon de la chasse au profit du rotin**

Raisons du refus (traduites par quelques propos pertinents)	Proportion de réponse (%)
«La chasse et le rotin se complètent», «tous sont des sources de revenu»	43,47
«Je bénéficie beaucoup de la chasse»	21,73
«Le rotin est pénible, épuisant, perd le temps»	21,73
«Le transport de rotin jusqu'à Yaoundé crée trop de problèmes»	4,34
«Les animaux mangent les récoltes»	4,34
«Quand tu chasses, tu peux parfois manger la viande»	4,34
Ensemble	100

Comme on le constate, la complémentarité est la première raison avancée par les paysans. Au niveau de l'exploitation du bois, un paysan sur deux avance cette raison. Cette complémentarité est avant tout économique et dans le contexte sud-camerounais, la diversification des sources de revenus est une option forte et ancienne qui a été renforcée par la crise des cultures de rente. En effet, depuis plusieurs années, le phénomène de pauvreté au Cameroun prend des proportions inquiétantes surtout en milieu rural et dans un tel contexte, il serait irréaliste d'envisager une quelconque possibilité de substitution de revenu. Les populations prises dans l'impitoyable logique des besoins de subsistance associent dans leur système de débrouillardise diverses activités, en se souciant d'abord de la rémunération très immédiate que procure par exemple un porc-épic (*Athururus africanus*) attrapé au piège dans la nuit et vendue 3.000 à 5.000 Frs avant midi (au buyem-sellem ou en bordure de la route) ou encore un pied de bubinga<sup>13</sup> vendu au 'scieur sauvage'<sup>14</sup> venant de Yaoundé ou de Douala. Le phénomène de complémentarité ainsi présenté va contre l'idée revenu alternatif que défendent les tenants de la thèse 'commercialisation PFNL-conservation'. L'idée de revenu alternatif est d'ailleurs largement contestable parce qu'elle suppose que les paysans sont dans un système de besoins fermés ou du moins peu extensibles. Ce qui est loin d'être le cas pour ces ruraux chez qui les multiples contacts réguliers avec la ville et le monde extérieur en général (à travers les migrants, les séjours en ville, la radio, ...) ont fini par forger de nouveaux besoins<sup>15</sup> alors que leurs besoins élémentaires classiques ou traditionnels (santé, alimentation...) ne sont pas toujours assurés à un niveau satisfaisant ou acceptable.

La complémentarité évoquée par les paysans se lit aussi au niveau de la simultanéité dans l'exécution des différentes activités par les paysans. En effet, certains coupeurs de rotin profitent souvent de leur séjour en forêt pour repérer les pistes des animaux susceptibles de recevoir les pièges, visiter les pièges installés plus tôt ou repérer les arbres susceptibles d'être sciés. Réciproquement, le séjour en brousse pour chacune des activités mentionnées donne souvent l'occasion aux coupeurs de repérer les endroits riches en rotins. Enfin, la complémentarité se situe au niveau du financement: l'argent du rotin permet aux paysans d'acheter les produits de première nécessité, de boire de l'alcool..., mais aussi parfois d'acquérir le câble pour les pièges, les cartouches pour le fusil de chasse, du carburant pour la tronçonneuse ou d'avancer les frais de main d'œuvre au scieur. Inversement, le bois ou le gibier finance aussi parfois le transport du rotin brut vers la ville et l'achat d'intrants pour l'artisanat rural de rotin. Cette association/complémentarité (entre le rotin et des activités nuisibles à la conservation comme

13 Un pied de bubinga par exemple est vendu à environ 20.000 Frs.

14 On désigne ainsi les scieurs artisanaux de bois qui évoluent presque tous dans l'illégalité.

15 Il s'agit par exemple de radio cassette, de TV, des habillements à la mode et autres confort de la vie.

la chasse et l'exploitation artisanale du bois commercial) qui, du reste n'est pas une spécificité du rotin permet une fois de plus de relativiser davantage un des fondements de la théorie 'commercialisation PFNL-conservation' selon laquelle beaucoup de PFNL peuvent être exploités sans grands impacts négatifs sur la forêt.

En dépit de cette position générale de faiblesse, le rotin présente quelques atouts non négligeables qui peuvent faire de lui un des moyens de lutte contre la chasse commerciale et la coupe artisanale du bois orchestrées par les paysans. L'importance relative et la rémunération monétaire du rotin ne sont certes pas foudroyantes, mais elles sont loin d'être négligeables et peuvent venir en appui à d'autres instruments de réduction de la déforestation. Par ailleurs, dans certaines localités, par rapport aux animaux et au bois, le rotin est relativement abondant et accessible. Ce qui est un autre atout qu'on ne saurait ignorer.

On peut aussi, en regardant plus large, parler de l'apport considérable du rotin dans l'ameublement des ménages et autres consommateurs. En effet, les rotins permettent de fournir des meubles aux consommateurs, allégeant ainsi la pression sur les arbres en général dans la mesure où le rotin et le bois sont mutuellement substituables dans la fabrication de divers objets jusqu'à un certain seuil. Le rotin dans ce sens contribue beaucoup à la conservation<sup>16</sup> car si les meubles en rotin n'existaient pas, la pression sur les arbres serait forcément plus grande. Ceci revient à dire qu'en améliorant la qualité du rotin, il pourrait mieux concurrencer le bois et contribuer davantage à la conservation. Il y a là un des leviers qu'on peut utiliser dans le vaste et complexe chantier de conservation.

Sur un autre plan, l'exploitation du rotin (coupe et artisanat) en tant qu'activité à haute intensité de main d'œuvre peut être utilisée pour «gêner» ou «occuper» ou encore «retenir» les paysans chasseurs et réduire ainsi le temps et l'énergie qu'ils pouvaient mettre au service de la chasse. Le potentiel de ce levier est d'autant plus notable dans certaines régions que l'exploitation du rotin et la chasse commerciale repose presque sur le même type d'agent socio-économique ou catégorie sociale. En effet, l'exploitation du rotin est assurée par les hommes relativement jeunes et mariés. Or, d'après nos observations et la littérature (Dethier 1995 par exemple), c'est surtout dans cette catégorie sociale que se recrute le plus grand nombre de chasseurs. Le fait que la chasse et le rotin aient le même agent constitue une force potentielle pour ce PFNL dans la mesure où son exploitation peut, jusqu'à un certain niveau et abstraction faite des autres facteurs de décision comme la compétitivité financière, entrer en concurrence avec les activités cynégétiques dans l'emploi de temps de cet agent. Cette possibilité n'existe cependant pas dans les régions où les coupeurs de rotin sont essentiellement des allogènes

16 On part de la supposition que l'extraction du rotin est moins nuisible pour la conservation que celle des arbres.

citadins tandis que les piégeurs sont surtout les villageois autochtones qui répugnent l'exploitation du rotin.

Enfin, par rapport à l'exploitation artisanale du bois par les paysans (cas de recours aux services d'un scieur artisanal), le rotin dispose d'un atout de taille qui est la faiblesse de l'investissement initial nécessaire à son artisanat en milieu rural: avec moins de 5.000 Frs, on peut se lancer dans la petite vannerie<sup>17</sup> en campagne contre plus de 150.000 Frs au moins pour le bois. On peut aussi évoquer un tel avantage pour le rotin par rapport à la chasse au fusil. Mais cet atout lié à l'investissement initial n'est valable que lorsque le paysan est le seul acteur essentiel du braconnage ou de l'abattage artisanal. Il devient caduc lorsque l'élite (militaires, sous-préfets, préfets et autres hauts fonctionnaires et cadres vivant surtout en ville) se constitue pourvoyeuse de fusil et de cartouche ou lorsque cette élite et certains petits opérateurs économiques essentiellement citadins se constituent pourvoyeurs de tronçonneuse ou acheteur d'arbres sur pied (et/ou scieur) comme c'est souvent le cas dans certaines régions. L'entrée en ligne de compte de ce type d'acteur amenuise davantage ou inhibe les chances déjà maigres du rotin de contribuer de manière significative à la réduction des activités de dégradation de la forêt concernées.

Tous les facteurs limitant ci-dessus soulevés font du rotin comme des autres PFNL des éléments aux potentialités dérisoires dans la lutte contre le braconnage et l'abattage artisanal des arbres. Nous avons, il y a quelques années, déjà souligné cette limite (Defo 1998, 1999b; Trefon & Defo 1999). Allant dans le même sens et par rapport à la conservation dans la région du Dja (dans les aires protégées en Afrique centrale en général) dont l'un des principaux problèmes est le braconnage à grande échelle, Karsenty & Joiris (1999) ont noté ceci:

«les présupposés des PICD qui reposent sur la logique de 'détournement de la pression' sont également sans grand effet sur le terrain. La création d'activités dans ou en périphérie de la zone 'à protéger' qui est censé (a) occuper les paysans, (b) créer des revenus alternatifs à l'exploitation des ressources forestières, ou contrôler la pression sur ces ressources par le biais de leur valorisation (ex: collecte du rotin pour des activités artisanales, etc.) n'est pas un secteur économique suffisamment rentable. Par ailleurs, [...], la faible densité démographique des zones où sont implantées les aires protégées, l'absence de marchés d'importance à proximité et la relative abondance des ressources utilisées traditionnellement, limitent les possibilités de développement d'activités alternatives (maraîchage, élevage, artisanat...) qui demandent un investissement en travail assez important avec des revenus différés dans le temps, ce qui est tout à fait contraire aux habitudes des populations de la zone forestière d'Afrique centrale. Ces activités réalisées dans le cadre des projets, lorsqu'elles ne sont pas un échec

17 Le capital initial pour la grande vannerie s'élève au moins à une vingtaine de mille de Frs.

total, fonctionnent de manière largement artificielle grâce aux subventions et à la demande ponctuelle représentée par l'activité d'un projet qui n'a pas vocation à se perpétuer».

Ce passage fait penser immédiatement à l'expérience de ECOFAC avec le rotin (confère sous-sections 3.4.1 et 3.4.2), et autres activités créatrices de revenus dans la région du Dja. Cette expérience n'a eu que des résultats décevants. Cette leçon de terrain constitue une preuve palpable des limites ou de la non viabilité de l'idée 'revenus alternatifs' émise par les théoriciens qui se situent dans les 'champs paradigmatiques' des 'green views'.

*La pression démographique, la pauvreté, la déforestation et les PFNL*

Quelles que soient les réserves émises contre la thèse de Malthus sur la population,<sup>18</sup> les ressources naturelles et la pauvreté, il est aujourd'hui généralement admis que la pression démographique et la pauvreté dans les pays tropicaux contribuent de manière significative au phénomène de déforestation dans ces régions. Les théories néo-malthusiennes (exemple: Ehrlich & Ehrlich 1970 rapporté par Cleuren 2001) accordent une importance cruciale à la population et à la pauvreté dans l'explication des changements environnementaux et de la dégradation des ressources. Par ailleurs, Palo (1994) rapporté par Cleuren (2001) a pu établir qu'il existe une forte corrélation négative entre la couverture forestière et la densité de la population.

La population camerounaise a un taux d'accroissement annuel moyen de 2,9% (RGPH Démo 87-a.n.i.). Cette augmentation rapide de la population amplifie davantage la déforestation dans la mesure où, plus de personnes signifie, plus de bouches à nourrir, plus de défrichements agricoles, plus de gibiers, plus de bois de chauffe et plus de bois d'œuvre, compte tenu de certaines données structurelles du pays aux niveaux économique, sociale et culturelle. C'est certain que ce n'est pas le développement de la commercialisation des PFNL qui va arrêter ou freiner l'augmentation rapide de la population ou aller contre les motivations de ses acteurs. Par ailleurs, la plupart des vecteurs de déforestation que met en marche ou amplifie la croissance démographique (plus de denrées agricoles, de bois de feu, bois d'œuvre,...) sont des éléments contre lesquels les PFNL dans le contexte actuel ne peuvent avoir qu'un effet de réduction infime au cas où l'éventualité d'une telle réduction existerait.

L'impact négatif de l'accroissement de la densité de population sur la couverture forestière serait davantage forte si la pression démographique était combinée à un système d'accès presque libre aux ressources forestières, à un manque de contrôle de la part du gouvernement ou à la pauvreté. Cette combinaison est malheureusement réalisée dans la plupart des régions du Cameroun méridional.

18 On peut, dans une certaine mesure citer entre autres la position des tenants des idées de E. Boserup sur les relations entre la pression démographique et l'intensification agricole.

Parler de pauvreté revient inéluctablement à évoquer le niveau de revenu et à ce sujet, il y a une vive controverse par rapport à la problématique de la conservation.<sup>19</sup> S'il est vrai que l'indigence est à l'origine de l'expansion de l'agriculture extensive, de la consommation excessive du bois de feu, de la surexploitation des PFNL et de bien d'autres vecteurs de la déforestation au Sud-Cameroun, on a aussi vu les paysans ou des employés tirer avantage d'une augmentation de revenu (issus des PFNL, du cacao ...) pour acquérir des cartouches de chasse, créer une palmeraie ou acheter du carburant pour la scie (au détriment de la forêt). L'augmentation des revenus dont les PFNL sont à l'origine dans certains ménages au Sud-Cameroun est beaucoup plus un facteur de dégradation de la forêt qu'un élément favorable à la conservation dans la mesure où cette augmentation s'inscrit dans un environnement très peu favorable à la sauvegarde des ressources forestières (misère, corruption, laxisme des agents publics, perceptions erronées...). La biographie n° 2 évoque justement un exemple où l'argent du rotin a en partie financé les activités d'abattage et de sciage artisanal du bois. La pauvreté éloigne généralement les préoccupations de conservation et de gestion du long terme chez les populations et les contraint à opter pour des solutions immédiates pour leurs problèmes de survie, même si ces solutions sont éphémères ou non durables. Ces solutions immédiates passent souvent par les actions favorables à la dégradation des ressources forestières comme la chasse, la vente des arbres sur pied ou la perception de la rente forestière contre lesquelles les PFNL ne peuvent pas grand chose. Cela dans la mesure où les PFNL n'offrent dans la plupart de cas, que des revenus relativement réduits et différés dans le temps, même s'il est vrai qu'à long terme, ces retombées financières de PFNL pourraient dépasser ceux procurés par les actions de dégradation ci-dessus évoquées (Peters et al. 1989).

#### *L'exploitation industrielle du bois, la déforestation et les PFNL*

Depuis les années 1980, l'exploitation industrielle du bois au Cameroun a pris une tendance généralement ascendante, créant un accroissement de 35% du volume de production nationale de grumes en l'espace de deux décennies et faisant de ce pays l'un des cinq plus gros exportateurs de bois tropicaux de la fin des années 1990 (GFW 2000). Le pays a ainsi au cours de la décennie 1990, presque régulièrement augmenté les surfaces ouvertes à l'exploitation et porté sa production à 3,3 millions de mètres cubes en 1997/98 (Cleuren 2001). Cette exploitation est menée par des compagnies forestières détenues par des Camerounais ou/et des étrangers.

19 A ce sujet on peut consulter avec intérêt les auteurs comme Contreras-Hermosilla (2000), Vincent et al. (1997), Cropper & Griffiths (1994), Boserup (1965) et Myers (1991) que cite Cleuren (2001).



**PHOTO 5.2 – Que peut le rotin face à l'exploitation forestière?**

Que peuvent les PFNL devant le désastre qu'organisent ces gros intérêts capitalistes aux connexions multiples et complexes? Les pouvoirs publics et ces compagnies peuvent-ils épargner la forêt parce qu'elle est source de PFNL? La réponse est à l'évidence négative dans la mesure où ces acteurs sont mus par des considérations financières à court terme (qui se manifestent par exemple sur les sites d'extraction par le 'grab-and-run') et ne peuvent pas laisser tomber le bois qui rapporte énormément plus d'argent à court terme au profit des PFNL qui ne peuvent procurer que des miettes d'argent immédiatement. Par ailleurs, l'importance des PFNL étant largement ignorée de ces acteurs, ces ressources ne peuvent pas être prises en considération par ces derniers.

Comme on le voit, les retombées de la vente des PFNL ne peuvent pas contrer la destruction de la forêt par l'exploitation industrielle du bois. En poursuivant la réflexion, on peut se poser la question de savoir si les populations locales, principaux bénéficiaires directs des PFNL peuvent, au nom de la sauvegarde de ces ressources, s'opposer aux activités des compagnies forestières. Les populations locales ne peuvent pas constituer une barrière humaine forte contre les exploitants forestiers pour plusieurs raisons: au sein de certaines populations forestières il y a une perception selon laquelle la forêt est immense et difficilement épuisable. Cette perception ajoutée à la pauvreté ne permet pas le développement du sens de conservation chez les populations. Ainsi, si l'on voit même parfois les populations s'opposer aux exploitants forestiers c'est beaucoup plus pour exiger une part plus considérable de la rente forestière que pour des raisons environnementales. De plus les éventualités d'obtenir des facilités émanant de l'exploitation forestière industrielle aidant, les compagnies parviennent presque toujours à convaincre ou à vaincre les populations locales par des promesses, de la



nourriture, de l'argent ou par l'appui des pouvoirs publics (gendarmerie, préfets...). Pour illustrer cette impuissance ou cette complicité des populations locales, on peut évoquer le cas des conflits autour des espèces qui constituent à la fois des sources importantes de PFNL et de bois à grande valeur commerciale [*Baillonella toxisperma* (moabi), *Entrendrophragma cylindricum* (sapelli)...]. Chaque fois qu'il y a une telle confrontation, le bois l'emporte presque toujours sur la ressource non ligneuse. Les médicaments et/ou l'huile que les villageois tirent de ces arbres ne parviennent donc pas, en dépit de leur importance, à protéger l'arbre contre l'abattage. Pour beaucoup de populations, s'il faut choisir entre coaliser avec les exploitants forestiers et préserver la forêt pour les PFNL, le choix sera dans la plupart de cas très facile. Les villageois prendront la première option qui donne un travail prestigieux, fait des routes et des ponts, fournit l'occasion de transport vers la ville, plusieurs milliers ou millions de Frs d'argent frais en guise de redevance revenant aux populations ... au détriment de la conservation pour les PFNL qui n'offre presque aucun des avantages immédiats que procure l'exploitation capitaliste du bois. Ces avantages sont primordiaux et passent avant bien d'autres considérations lorsqu'on se trouve dans une logique du court terme imposée par la précarité des conditions matérielles de survie et diverses perceptions ou vue de l'esprit plus ou moins tronquées.

#### *La politique gouvernementale, les structures institutionnelles et autres facteurs*

En faisant de l'exploitation forestière son nouveau gilet pare-balles après la chute des revenus d'exportation des matières premières agricoles traditionnelles et le déclin continu des recettes pétrolières au cours des années 1990, le gouvernement camerounais a résolument opté pour le modèle de développement classique (traditional development view) qui fait de l'exploitation économique de la forêt une priorité absolue, ne réservant de fait aux préoccupations de conservation qu'une place dérisoire. Quand on lit entre les lignes des différents documents ayant trait au secteur forestier élaborés vers le milieu de la décennie 1990 (MINEF 1995 a&tb; différentes lois de finances ...) et quand on regarde les statistiques des superficies ouvertes à l'exploitation ainsi que celles de la production et de l'exportation du bois, on décèle cette orientation forte que dissimulent parfois mal quelques éléments des discours environnementalistes officiels. Cette observation rejoint celle de Cleuren (2001) qui relevait récemment que l'expansion du secteur forestier dans l'intérêt des Camerounais en général et de l'élite gouvernante en particulier est l'objectif suprême du MINEF. Cette option d'exploitation économique s'appuie jusqu'ici presque exclusivement sur le bois et est l'une des principales causes de la déforestation au Cameroun.

Cet impact négatif sur le couvert forestier prend des proportions dramatiques aussi parce que l'option des pouvoirs publics en matière forestière s'inscrit dans un environnement marqué par une corruption massive, le clientélisme, les trafics d'influence de toute sortes, l'insuffisance accrue du

sens de l'intérêt général chez les gouvernants, le manque de réelle coordination entre les politiques sectorielles connexes au secteur forestier, le laxisme et l'insuffisance des moyens dans les services forestiers et «la politique du ventre» (Bayart 1993) et bien d'autres tares politiques, sociales ou économiques. Les pouvoirs publics contribuent aussi à la déforestation par la construction des infrastructures routières, la politique foncière, la politique agricole, les orientations en matière de développement industriel<sup>20</sup> etc... Que peuvent les PFNL contre facteurs sous-jacents?

Il est évident que ce ne n'est pas l'exploitation commerciale des PFNL qui va faire cesser les tares qui favorisent de près ou de loin la déforestation. L'élément central qui connecte en premier lieu ces différentes tares ou facteurs à la dégradation des ressources forestières étant la politique et les actions des pouvoirs publics, c'est essentiellement par rapport à ces dernières qu'il convient d'orienter l'interrogation ci-dessus. La recherche des recettes monétaires étant la motivation première des pouvoirs publics dans les orientations politiques en matière forestière, c'est par rapport à elle qu'il convient de mesurer les chances des PFNL de freiner la déforestation.

Le mépris qu'ont les gouvernants à l'endroit des PFNL représente un blocage fondamental qui, compte tenu des besoins de gain rapide et énorme qui sous-tendent la politique et les actions gouvernementales dans le domaine forestier ne peut être levé que si ces ressources non-ligneuses peuvent rapporter autant (ou plus) d'argent<sup>21</sup> que le bois à court ou moyen terme. A cet effet, on peut se poser la question suivante: que valent les PFNL dans les revenus du pays? En effet, une étude du CIFOR portant sur 5 des principaux PFNL a avancé 1,9 millions de dollar US comme revenu total de ces cinq PFNL pendant le premier semestre 1996 (GFW 2000); une autre étude portant uniquement sur les provinces du Nord-ouest et du Sud-ouest a estimé les revenus totaux des PFNL dans les deux provinces à 19 millions de dollar US (Dorp et al. 2000); une autre recherche basée sur des estimations régionales a indiqué que les PFNL contribuent à hauteur de 4% au PNB du Cameroun soit 7 fois moins que la contribution de l'agriculture par exemple (Wilkie 2000). En 1998/99, nos travaux sur le rotin qui est, comme déjà énoncé, l'un des principaux PFNL du Cameroun méridional nous ont donné 273312 et 40824 dollar US pour le commerce national de rotin brut et les exportations de rotin (matière première et produits finis) respectivement. En 1995/96, le bois a contribué à hauteur de 6,7% au PNB, donné des exportations de l'ordre de 321 million de dollar US (soit 19,8% de l'ensemble des exportations). Au cours de la même année fiscale, ce secteur a apporté 29

20 Par exemple, ces dernières années, une mauvaise politique de promotion de l'industrie de transformation locale du bois a donné lieu au Cameroun à l'installation d'une industrie du bois avec des capacités démesurées qui est actuellement une des causes de coupes frauduleuses ou illégales et de déforestation.

21 En plus des besoins financiers, il y a l'emploi qui constitue aussi une préoccupation pour le gouvernement.

milliards de Frs au budget de l'Etat et employait 34.000 personnes (Eba'a Atyi 1998).

A partir de ces indices chiffrés (en dépit de leur qualité), on est en droit de dire que la contribution monétaire du secteur bois à l'économie nationale en général et aux revenus de l'Etat en particulier est de loin plus importante que celle des ressources non-ligneuses. Si les chiffres relatifs à la contribution au PNB sont contestables, ceux ayant trait aux rentrées en devises et à la contribution au budget de l'Etat sont des indicateurs qui font ressortir de façon nette la suprématie du bois: c'est certain que les exportations de PFNL sont infimes<sup>22</sup> et que les PFNL ne fournissent presque rien au budget de l'Etat étant donné qu'ils suivent presque exclusivement des circuits informels difficilement imposables. Or, pour les dirigeants d'un Etat fortement endetté comme le Cameroun<sup>23</sup> avec des caractéristiques comme celles présentées plus haut, l'apport en terme de devises et la contribution au budget de l'Etat sont des éléments cruciaux dans la définition des politiques et des actions par rapport à un secteur donné. Au regard de tout cela, et dans l'état actuel des choses, les PFNL n'ont aucune chance d'amener les gouvernants camerounais à adopter une attitude plus favorable à la conservation ou à abandonner l'option actuelle (priorité absolue à la valorisation économique immédiate des arbres pour servir les intérêts du pays en général et de l'élite en particulier). On ne saurait donc à l'état actuel des choses, compter sur une quelconque idée de revenu alternatif (ou de revenus massifs et immédiats) provenant des PFNL pour infléchir la politique et les actions des pouvoirs publics dans le sens d'un plus grand souci de conservation.

L'idée de faire changer d'attitude aux gouvernants par les revenus alternatifs issus des PFNL (substituer les revenus des PFNL à ceux du bois) semble donc actuellement illusoire. Par contre, l'hypothèse de diversification durable des revenus issus de la forêt par une prise en compte rationnelle à la fois du bois et des PFNL semble être plus réaliste. Si dans un raisonnement différent<sup>24</sup> on abandonne l'idée de revenu alternatif, et on se situe comme certains défenseurs de la théorie de 'commercialisation des PFNL -conservation', dans l'optique selon laquelle les PFNL peuvent augmenter la valeur de la forêt<sup>25</sup> et stimuler les gouvernants à adopter une attitude plus favorable à la conservation (exploitation durable des arbres et minimisation de la dégradation de la forêt ayant acquis plus de valeur avec la prise en consi-

22 Les chiffres font certes cruellement défaut à ce sujet. Mais, on peut se faire une idée sur la taille de ces exportations en consultant les statistiques des douanes et en lisant des travaux comme ceux de Tabuna (1999); Nkwatoh (2000) etc.

23 La dette extérieure du pays en 1998/99 représentait 89 % de son PIB [Tandjeu (1998) rapporté par Cleuren (2001)].

24 L'éventualité qui sous-tend ce raisonnement est malheureusement moins plausible.

25 La forêt ne sera plus considérée uniquement comme un réservoir de bois et procurera ainsi, en dehors des revenus provenant d'une exploitation durable du bois, de l'argent émanant des PFNL.

dération des PFNL aux côtés du bois), on pourrait être optimiste quand à l'apport des ressources non-ligneuses à la réduction de la déforestation par rapport aux causes émanant du gouvernement. Ceci suppose bien sûr que les pouvoirs publics changent de perception, cessent effectivement de considérer les PFNL comme des produits mineurs et prennent la pleine mesure de l'importance effective ou potentielle de ces ressources. L'optimisme dont il est question se justifierait par le fait que l'apport des PFNL au PNB et aux revenus en général n'est pas insignifiant. Cet optimisme prendrait d'ailleurs des proportions plus considérables si l'on donnait aux PFNL les chances d'exprimer la pleine mesure de leur potentialité comme on le fait par exemple pour le bois par des investissements massifs et autres mesures favorables. Si par exemple, on donnait au rotin les possibilités d'employer 800.000 personnes et de rapporter 240 millions de dollars US de devise (soit près de 23 fois l'ensemble des emplois du secteur bois du Cameroun et près de 75% de la valeur des exportations du bois du Cameroun vers cette époque) comme aux Philippines au milieu des années 1990, il est certain qu'il pourrait influencer positivement l'attitude du gouvernement camerounais en matière de conservation. Il faut signaler que l'impact positif de ce développement des PFNL sur la réduction de la déforestation pourrait probablement aller au-delà de l'influence sur les pouvoirs publics et se répercuter aussi sur l'attitude des paysans. Mais, cela ne risquerait pas d'arriver puisque comme l'a souligné Dove (1993, 1994) et à juste titre, l'élite récupère systématiquement tous les produits qui acquièrent une grande valeur au détriment de la population de base.

A travers le développement ci-dessus, on lit en filigrane que l'apport potentiel des PFNL à la conservation dépend aussi de leur contribution à l'amélioration du bien-être des populations.

## 5.5 Les PFNL et les conditions d'existence des populations

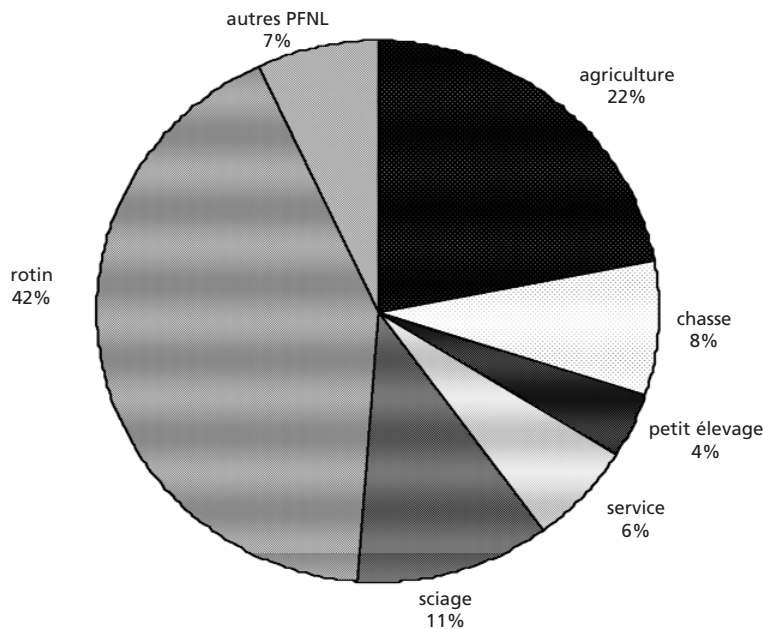
La revitalisation et la promotion des PFNL reposaient entre autres sur l'idée selon laquelle la commercialisation accrue de ces ressources entraînerait l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Cette section passe en revue les domaines fondamentaux de la vie des populations en appréciant l'impact éventuel de l'exploitation commerciale des PFNL sur leurs différents aspects que sont les finances, la gestion des ressources naturelles, le capital physique, l'emploi, la santé, l'alimentation, la formation et le capital social (DFID 1999).

### 5.5.1 Les PFNL, l'emploi et les finances

L'exploitation des PFNL au Sud-Cameroun est généralement une activité secondaire ou d'appoint. Mais, elle implique un nombre non négligeable de personnes et des ménages (environ 35% de ménage et 60% des actifs dans

nos sites de recherches intensives pour le rotin) et prend une part non négligeable du temps de travail des actifs ruraux (ce temps de travail est par exemple de 14 jours en moyenne par mois et par exploitant de rotin dans la région de Yaoundé). Chez les CP et chez la plupart des artisans des villes, le travail de rotin est véritablement un emploi au sens plein du terme. Les chiffres de ces CP et artisans sont cependant modestes par rapport à ceux du bois, de la menuiserie métallique, du commerce de détails des produits manufacturés par exemple.<sup>26</sup> De plus, chaque fois qu'une opportunité de travail plus rentable ou plus prestigieuse se présente à ceux qui exploitent le rotin, ce PFNL est immédiatement abandonné. Au regard de tout cela, on se rend compte que les PFNL ne font pas des merveilles en matière d'emploi. On ne saurait cependant ignorer leur contribution à la lutte contre le chômage et le sous-emploi, surtout dans un contexte de dépression aiguë sur le marché de l'emploi. Cette contribution est d'autant plus appréciée qu'elle ne coûte pas chère (l'investissement financier initial n'est pas très grand) par rapport à la création d'un poste de travail dans l'industrie par exemple.

Pour ce qui est de la contribution de ces ressources aux revenus monétaires des ménages, elle est aussi loin d'être négligeable même s'il est vrai que dans la plupart des cas, elle n'apparaît qu'en second plan. Dans la région

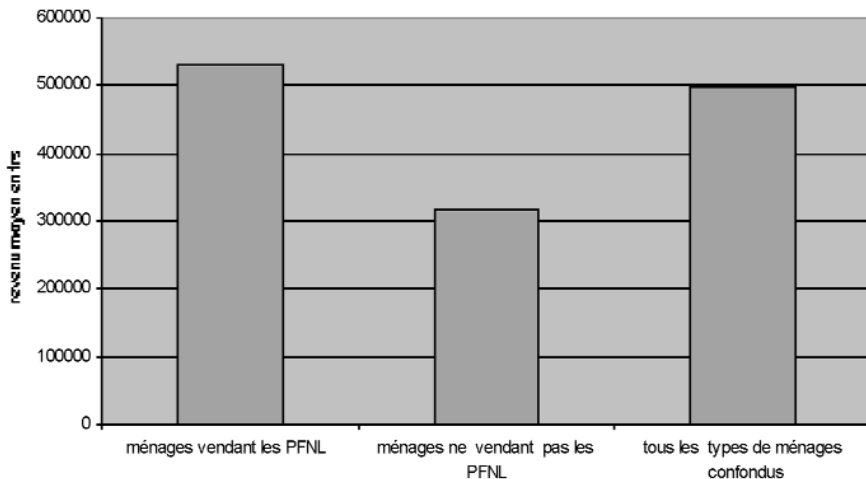


**FIGURE 5.6 – Structure des revenus monétaires des ménages ruraux exploitant le rotin en l’an 2000 dans la région de Yaoundé (N=113)**

26 A ce sujet, pour le cas de Yaoundé par exemple, on peut lire avec grand intérêt Kengne Foudouop (1991, 1992).

de Yaoundé par exemple, les PFNL ne contribuent qu'à hauteur de 29% aux revenus de l'ensemble des ménages. Mais, si l'on se limite au niveau des ménages ou des personnes concernés par l'exploitation de ces ressources, on se rend compte que cette contribution est plus importante comme le montre par exemple le cas du rotin dans la région de Yaoundé que présente la figure 5.6. Dans le cas de figure, on remarque que le rotin passe avant l'agriculture. Mais il convient de corriger ces données en tenant compte du fait qu'il s'agit des revenus monétaires, c'est à dire qui ne prennent pas en considération une bonne partie de la valeur produite par l'agriculture (auto-consommation).

En dehors de cette contribution, par rapport aux discussions sur les potentialités des PFNL au niveau de l'amélioration des revenus des ruraux, il est important de se pencher sur les liens entre la taille des revenus monétaires globaux et l'exploitation des PFNL. Pour cela, on peut comparer le revenu moyen annuel des ménages impliqués dans l'exploitation commerciale des PFNL d'une part et ceux qui ne le sont pas d'autre part. La figures 5.7 facilite ce rapprochement pour ce qui est des ménages ruraux dans la région de Yaoundé.



**FIGURE 5.7 – Revenus monétaires des ménages ruraux dans la région de Yaoundé en l'an 2000 (N=113)**

Dans l'ensemble, toutes choses étant par ailleurs égales, on se rend compte que les ménages qui se livrent à une exploitation commerciale des PFNL gagnent en moyenne plus d'argent que ceux qui ne vendent pas les PFNL. Le T-test pour échantillon à variance non égale donne les résultats suivants:  $t = - 2,87$  et  $p < 0,01$ . Il y a donc une différence significative entre les deux catégories de ménage. En allant plus loin et en s'intéressant par exemple à la relation entre les revenus des PFNL et le niveau de revenu global, on trou-

ve un coefficient de corrélation qui permet de dire qu'il existe une corrélation positive entre les deux variables, même si cette dernière est très faible ( $R= 0,457$ ). On peut conclure que l'exploitation des PFNL a un impact positif certain sur le niveau de revenu des ménages ruraux, même si son effet est limité. Ce résultat nous permet dans une certaine mesure de corroborer le point de vue des tenants de la théorie 'commercialisation PFNL-augmentation des revenus'. La contribution des PFNL à l'accroissement des revenus des ruraux pourrait être davantage significative si une foule de problèmes n'entravait pas leur exploitation.

En milieu urbain, la transformation et la vente des PFNL constituent la principale source de revenu de ceux qui s'y adonnent. C'est le cas par exemple de nombreux 'buyem sellem', artisans de rotin et tradipraticiens qui peuplent les rues et les marchés des villes du Cameroun méridional.

La contribution des PFNL en général et du rotin en particulier aux revenus des ruraux est importante non seulement en valeur absolue ou relative, mais aussi et surtout à cause de son caractère relativement rapide, immédiat et quelque peu régulier qui fait d'elle un des moyens de faire face aux difficultés de trésorerie courante. Un PFNL comme le rotin qui est exploité pendant presque toute l'année acquiert une importance particulière dans certains groupes humains du Sud-Cameroun dont les capacités d'épargne sont plutôt médiocres. Enfin, au-delà des individus et des ménages, les PFNL procurent de l'argent aux communautés dans leur ensemble. Sans être extraordinaire, cette contribution n'est pas insignifiante comme le montrent par exemple les sommes que certaines communautés perçoivent en guise de 'droits coutumiers' versés par les cueilleurs de PFNL (exemples de certaines populations de la Sanaga Maritime avec le rotin, les piquets, le Gnetum; de certains villages du Ndian qui reçoivent de l'argent des collecteurs nigériens de PFNL). Mais cet argent est, dans la plupart des cas, peu considérable par rapport à la valeur réelle des PFNL récoltés.

L'épargne et le crédit sont aussi des points d'appréciation de l'impact financier de la commercialisation des PFNL. Grâce entre autres à l'argent du rotin, certaines personnes ont pu se familiariser avec les pratiques d'épargne soit en devenant membres des tontines, soit à travers les associations des artisans de rotin, comme par exemple le RAVAN et l'association des Vanniers agriculteurs de Zamakoé. Malheureusement, ce sens de l'épargne reste pratiquement absent chez certains CP et CU des villes qui pensent toujours comme l'affirment certains d'entre eux que, «l'argent du rotin finit très vite»; que «le rotin est une herbe maudite et on ne fait rien avec son argent». Pour ce qui est du crédit, les initiatives de promotion de l'artisanat lucratif de rotin ont facilité l'accès au prêt à certains acteurs de la filière (confère l'exemple cité en section 3.4). Mais, cet impact reste très marginal.



### 5.5.2 L'impact de l'exploitation des PFNL sur le capital naturel, les infrastructures, les équipements et le confort physique

En général, l'exploitation commerciale amène les coupeurs à être plus fréquents en forêt et à couvrir une amplitude géographique relativement grande. Dans certains cas, cette présence plus marquée donne lieu à un élargissement de la palette de ressources forestières exploitées à des fins commerciales. Cela est d'autant plus facile que les contacts répétés de ces paysans avec le marché urbain grâce à la vente du rotin leur font connaître de nouvelles possibilités de vente des ressources. La valorisation poussée des ressources forestières et l'accroissement de l'effectif des exploitants qui s'ensuit généralement entraînent dans beaucoup de cas, une tendance générale de 'privatisation' plus accrue des espaces et des ressources et le passage à un système de maîtrise exclusive là où ce n'était pas le cas. Ces phénomènes nuisent au principe d'équité au niveau des familles, des lignages, des communautés villageoises et entre les villages voisins. La valorisation accrue des ressources forestières, l'accroissement des effectifs d'exploitants de ces ressources et la tendance de privatisation qui s'en suit n'entraînent cependant pas, comme on pouvait s'y attendre une certaine amélioration de la gestion de ces ressources. Les pratiques à l'honneur restent, même en pareille circonstance, l'absence de la planification dans l'utilisation, l'ignorance des exigences de la durabilité biologique et écologique etc.

Au niveau des infrastructures et des équipements, l'impact de l'exploitation commerciale du rotin est positif. Cette activité a un peu contribué au désenclavement de certains villages en amenant les villageois à améliorer l'état de certains tronçons routiers (par les travaux manuels collectifs comme par exemple à Fakeleu et à Biyen en 1997/98) ou en étant à la base de l'augmentation du niveau de fréquentation par les véhicules. Par exemple, grâce au rotin, les voitures arrivent plus souvent à Mbéga et à Nkom qu'auparavant et certains villageois en profitent pour évacuer leurs denrées agricoles vers les marchés urbains. Par-là et par le séjour répété des exploitants ruraux en ville, le niveau de communication entre les villages concernés et les grandes villes se trouve amélioré. La vente en ville ou en campagne, du rotin brut ou des produits finis par ces paysans procure à certains d'entre eux l'occasion de disposer de l'argent pour l'acquisition des facteurs de production comme les fongicides, la machette et le carburant qu'ils utilisent pour la production agricole. Le rotin contribue ainsi directement chez certains paysans moins nantis, au développement d'un secteur très vital. Dans ce sens, on peut dans une certaine mesure, parler de la participation de ce PFNL à la promotion de l'équité dans l'accès aux facteurs de production.

On doit aussi signaler l'acquisition des équipements et autres biens qui participent à l'amélioration du confort physique ou matériel des exploitants et de leur famille: équipements ménagers, radio, lit, tôle, ... Le rotin lui-même en tant que matériau artisanal permet de produire des biens qui correspondent aux possibilités économiques et aux aspirations culturelles des populations.

### 5.5.3 L'impact de l'exploitation des PFNL sur le capital humain

S'interroger sur l'impact de l'exploitation des PFNL sur le capital humain revient notamment à scruter les effets de cette activité sur la formation, la santé et l'alimentation. L'apport de l'exploitation du rotin à l'éducation dans les communautés rurales et chez les acteurs urbains de la filière est loin d'être négligeable. Les revenus issus du rotin permettent à certains parents et élèves de payer les frais de scolarité et d'acquérir des fournitures scolaires. Dans la région de Yaoundé par exemple, cet impact se manifeste de manière très visible à la veille de la rentrée scolaire quand des parents et des élèves démunis venant de certains villages prennent d'assaut le dépôt-vente de rotin de Yaoundé pour vendre le rotin afin de faire face à leurs besoins en numéraire. Au niveau de certaines communautés, l'argent perçu en guise de droit d'accès à la ressource aux étrangers contribue à l'éducation à travers la construction des salles de classe et le paiement des salaires des maîtres bénévoles (pour illustration, voir section 3.4). Le rotin contribue ainsi à sa manière à l'amélioration de l'accès à l'éducation dans certaines localités.

En dehors de la formation scolaire formelle, l'apport de l'exploitation du rotin à la formation des hommes peut se lire au niveau de l'amélioration du savoir-faire technique, managérial et commerciale chez certaines personnes. On peut citer en exemple les formations techniques ou managériales offertes par certaines structures d'appui qui sont intervenues dans le domaine. Hors de ces circuits, on peut évoquer l'amélioration du pouvoir de négociation qu'acquiert les vendeurs de rotin en se frottant régulièrement à leurs clients. On peut aussi évoquer, la contribution à l'amélioration de la capacité orga-



**PHOTO 5.3 – Un des bâtiments (celui du fond) de cette école (Koukoué) a été construit en partie grâce à la rente du rotin**

nisationnelle dans certains groupes ou communautés à travers la constitution d'associations basées entièrement ou en partie sur l'exploitation commerciale du rotin. Cette contribution du rotin reste toutefois très limitée, marginale et souvent éphémère.

Au niveau de la santé, l'exploitation commerciale du rotin aide très souvent les acteurs concernés à faire face à l'achat des médicaments et autres charges financières liées aux soins. Le caractère quelque peu immédiat, rapide ou régulier des revenus issus du rotin le rend particulièrement indiqué pour ce type de dépenses qui presque toujours, prennent de court les familles.

Les dépenses d'alimentation et d'habillement prennent une part significative des revenus des coupeurs et des artisans de rotin. Ainsi, avec l'argent que procurent ce PFNL ces acteurs achètent bière, riz, poisson fumé, viande, chaussures, habits... pour eux-mêmes, leurs familles ou leur proches. L'impact de la commercialisation du rotin à ce niveau revêt aussi souvent une forme négative à travers la consommation abusive de l'alcool et du tabac.

#### **5.5.4 L'impact social et culturel de l'exploitation des PFNL**

L'exploitation commerciale du rotin contribue de manière très importante à l'intégration sociale des personnes intéressées de plusieurs manières: elle permet le rapprochement de certains exploitants (travail en groupe dans la brousse; entente pour la location du véhicule de transport de la marchandise...) et leur donne souvent l'occasion de constituer des groupes ou de faire partie des réseaux de socialisation comme les associations (confère par exemple annexe 4), les tontines, les caisses de secours et autres groupes d'assistance mutuelle. On peut aussi citer dans ce registre de socialisation par le biais du rotin ou des revenus qu'il procure le paiement de la dot. En effet, nombreux sont les AgC, CA, CP, CU ou CV qui déclarent s'être acquittés de ce devoir traditionnel en partie grâce à l'argent tiré du rotin. En restant dans le registre de socialisation, on peut ranger la réinsertion sociale des handicapés et des anciens prisonniers par le biais de l'artisanat de rotin appris lors de leur séjour dans les centres pour handicapés pour les premiers et le milieu carcéral pour les seconds.

Au niveau des migrations l'exploitation du rotin joue un rôle ambigu. Elle contribue à l'accueil et à l'intégration sociale de certains migrants de retour en zone rurale, favorise parfois la rétention de certains jeunes en milieu rural, mais aussi le départ d'autres vers les villes où ils se livrent à la vannerie apprise en campagne.

L'impact social de l'exploitation du rotin n'est cependant pas uniquement positif. Son incidence en terme de conflits latents ou déclarés ainsi que son impact culturel négatif ont été déjà relevés. Les effets de cette activité sur les autres indicateurs socioculturels tels que l'autodétermination et le pouvoir politique sont pratiquement nuls ou marginaux.



**PHOTO 5.4 – Artisan handicapé travaillant dans l'atelier du CBR de Mbingo**

Comme on le constate, l'exploitation commerciale des PFNL en général et du rotin en particulier a un impact positif certain sur le niveau de revenu des ménages concernés. Mais en fin de compte, au Cameroun méridional, le rotin comme d'ailleurs les autres PFNL ne saurait constituer une panacée dans le champ de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales des régions concernées. Mais, ces ressources peuvent offrir des possibilités non négligeables dans la complexe entreprise de développement locale en zone forestière. Il faudrait sans doute pour cela que les pouvoirs publics trouvent un mécanisme approprié pour associer efficacement les communautés locales de ces zones à la gestion des PFNL et des ressources forestières dans l'ensemble.

## 5.6 Les PFNL et la cogestion des ressources forestières

Depuis une dizaine d'années environ, beaucoup de spécialistes pensent que les écosystèmes forestiers des régions tropicales ne peuvent être conservés que si les communautés environnantes ont une part importante dans la responsabilité et le fruit de leur gestion (Nzokou et Dubois 1998). En effet, l'échec des approches de gestion centralisée, les préoccupations de justice, le vent de démocratisation qui soufflent sur la majorité des pays tropicaux, les pressions des donateurs de fonds et bien d'autres facteurs ont imposé la participation des populations locales comme élément fondamental de gestion des ressources naturelles (Persoon 1998). La cogestion est donc devenue une option forte des politiques de conservation et de valorisation des

ressources forestières dans plusieurs pays tropicaux aux dépens des approches centralistes et essentiellement répressives qui avaient cours jusque là. Une fois cette orientation retenue, l'un des problèmes qui se posent est très souvent celui de sa mise en œuvre effective: comment passer d'un régime de protection stricte plus ou moins larvé et régulièrement violé à un statut de conservation participative? La mise en rapport de cette interrogation avec l'objet de la présente étude (PFNL) fait penser immédiatement à la création des réserves extractivistes qui a été perçue comme moyen d'associer les cueilleurs de latex à la gestion des forêts au Brésil en sécurisant et en défendant leurs droits sur les ressources naturelles, en développant leurs capacités de commercialisation etc. On entendait ainsi faire jouer aux PFNL, notamment le latex et la noix du Brésil, un important rôle en matière de gestion participative des forêts. Cette initiative fait en effet partie des leitmotivs qui ont soutenu le mouvement de revitalisation des ressources non-ligneuses. Que peut valoir la présomption en question dans le contexte du Sud-Cameroun? Avant de tenter de répondre à cette question, il convient d'éclairer le champ de réflexion par un aperçu sur la gestion participative des ressources forestières dans l'environnement camerounais.

### **5.6.1 La cogestion au Cameroun: un processus en phase expérimentale et impliquant parfois les PFNL**

La nouvelle politique forestière du Cameroun innove entre autres par l'adoption de la participation comme un des principes cardinaux de la gestion du patrimoine forestier national. Cette option est en nette rupture d'avec la politique qui avait cours jusque là. Elle entend donner aux populations l'occasion de tirer davantage parti des ressources forestières et de mieux s'impliquer dans les efforts de conservation. A ce propos, le MINEF dans deux importants documents de politique note ceci:

«Bien que les populations rurales bénéficient de droits d'usage coutumiers, elles ne tirent pas toujours le meilleur parti de l'exploitation commerciale des ressources forestières et ne se sentent donc pas concernées par la conservation de la ressource. La politique veut donc associer les concernées pour qu'ils puissent bénéficier directement de cette exploitation» (MINEF 1995b). «En associant les populations rurales dans sa mise en œuvre [...], elle a pour vocation de garantir à celle-ci des avantages substantiels et les inciter à mieux protéger notre couvert forestier» (MINEF 1995a).

Depuis ce changement de cap, diverses initiatives allant dans le sens de l'association des populations à la gestion des ressources forestières ont été récemment prises au Cameroun: octroi des forêts communautaires; versement d'une partie des redevances forestières aux populations locales, tentatives d'association des populations à la gestion des aires protégées par des projets comme ECOFAC Dja, WWF Sud-Est, Mont Cameroon Project etc. Les

atermoiements et inconsistances observées dans ces initiatives (Nguiguiri 1999; Muam Chi 1999) traduisent la difficulté à mettre en œuvre de façon effective cette nouvelle orientation car, les mécanismes d'implication réelle des populations restent encore à définir ou doivent être peaufinés. Certains projets ont, dans le cadre des dispositions d'interventions basées sur les alternatives économiques, essayé d'utiliser les PFNL dont le rotin. Ceci fait penser à la question posée au premier paragraphe de cette section. Cette interrogation peut être explicitée et opérationnalisée de la manière suivante: Quel rôle peuvent jouer les PFNL dans la stratégie de mise en place de la gestion participative au Sud-Cameroun?

### 5.6.2 Les atouts et les limites des PFNL en matière de mise en œuvre de la gestion participative des ressources forestières

Dans le contexte actuel marqué par une forte orientation vers un aménagement et une gestion multi-ressources des espaces forestiers tropicaux et compte tenu du contexte camerounais d'exploitation des ressources forestières, il est inopportun de centrer la réflexion sur la participation par le biais des réserves extractivistes de PFNL comme cela a été le cas en Amérique Latine. C'est pourquoi il convient plutôt de focaliser l'attention sur le rôle des PFNL par rapport aux domaines d'application essentiels des approches participatives en cours d'exploration effective au Cameroun<sup>27</sup> à savoir la gestion des aires protégées et la foresterie communautaire.

#### *Les PFNL et la gestion participative des aires protégées*

Au Cameroun comme ailleurs, plusieurs décennies de tentatives de protection ou de gestion en vase clos des aires protégées par les services forestiers se sont soldées par des échecs ou tout au plus par des résultats mitigés. L'approche presque exclusivement 'réglementariste' ou de conservation excluant les populations locales s'étant révélée inefficace (Nguiguiri 1999), le cap a été mis dans la plupart des cas sur les orientations de gestion participative des réserves et des parcs. C'est dans cette mouvance qu'il convient de situer la mise en place des projets intégrés de conservation et de développement dans le cadre de la gestion de plusieurs aires protégées. Les plus illustratifs au Cameroun méridional sont, ceux de la Réserve du Dja et de la zone d'intervention du Korup Project (Korup National Park et réserves associées que sont les réserves forestières de Nta-ali, Ejagham et Rumpi Hills).

27 Les différents domaines d'application des approches participatives dans la gestion ont été mis en évidence par Nguiguiri (1999) dans une étude couvrant l'Afrique centrale. De ces domaines, nous n'allons aborder que ceux qui sont effectivement en cours d'exploration au Cameroun à savoir la gestion des aires protégées et la foresterie communautaire. Les deux autres domaines qui sont le processus de planification et l'aménagement forestier à des fins de production de bois ne sont presque pas encore ou ne sont pas du tout explorés au Cameroun (jusqu'en 2002) et c'est la raison pour laquelle nous n'allons pas en parler ici.



Dans le cadre de la recherche des stratégies d'association des populations locales à la gestion de ces espaces, les structures de gestion ont comme précédemment énoncé, fait recours aux PFNL dans le but de trouver des alternatives économiques aux communautés villageoises concernées et de mobiliser ces dernières pour la cause de la conservation. Il était question de passer par les incitations économiques pour amener les populations à prendre part aux efforts de conservation des aires protégées. Cette tâche de mobilisation a été d'autant plus difficile qu'elle héritait pour la plupart des aires protégées, d'un lourd passif de déception de la part des populations à cause des méthodes exclusivement répressives autrefois utilisées par les services forestiers.

Le principe de développement des PFNL en tant qu'incitation économique comme support de mobilisation pour la participation est digne d'intérêt pour plusieurs raisons: comme ailleurs, l'exploitation d'une ressource à faible impact autour ou dans l'aire protégée peut améliorer les rapports entre les services de conservation et les populations, instaurer un climat de collaboration entre les deux parties, développer le sentiment de propriété ou d'appartenance au sein de la population locale et favoriser ainsi l'adhésion de cette dernière aux efforts de gestion durable (Sayer 1990; Wild & Mutebi 1996). Les profits issus de l'exploitation des PFNL peuvent stimuler les populations locales, augmenter la valeur de la forêt aux yeux de ces populations et inciter ces dernières à prendre une part active dans les entreprises endogènes ou exogènes de gestion et de conservation des forêts. Les PFNL, particulièrement le rotin au Sud-Cameroun, peuvent se prêter à ce genre d'initiative car leur extraction laisse généralement un impact néfaste relativement peu significatif sur les écosystèmes. De plus, leur exploitation est faite globalement par les populations locales et nécessite un savoir-faire ainsi qu'une technologie d'accès facile ou peu difficile.

Une participation des populations basée exclusivement ou excessivement sur les incitations économiques sous-tendue par l'exploitation des PFNL peut cependant ne pas être effective et durable pour plusieurs raisons. Assez régulièrement, compte tenu du contexte, ces activités support (l'exploitation des PFNL) ne sont pas économiquement viables et/ou compétitives (à court, moyen ou long termes) comme l'ont montré les exemples du Dja et de Korup. De plus, les comportements opportunistes et les manœuvres de filouterie que déploient certaines personnes laissent très peu de chances à ce genre d'incitation matérielle. Le risque d'obtenir une adhésion apparente, une participation éphémère subordonnée aux retombées financières et sans grande conviction est grand comme l'a souligné Ros-Tonen (1999a, 2000). Par exemple, bénéficiaire des efforts de Korup Project pour le développement de l'artisanat commercial du rotin n'a en rien été pour certaines populations locales synonyme de contribution aux efforts de lutte contre le braconnage ou la coupe frauduleuse du bois, c'est à dire aux entreprises de gestion durable des massifs forestiers de la région. On retrouve ce même risque dans le cadre de la mise en place et du développement de la foresterie communautaire.



### *Les PFNL et la foresterie communautaire au Cameroun méridional forestier*

Il faut entendre par foresterie communautaire non seulement le cadre fourni par les forêts communautaires telles que défini par le décret no 95/531/PM ('une forêt du domaine forestier non-permanent faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts'), mais aussi toute forme d'exploitation des ressources forestières menée de façon collective par les membres d'une communauté donnée. Comme nous l'avons déjà souligné, il existe dans certaines régions du Cameroun méridional, des massifs forestiers dont l'exploitation relève du régime collectif villageois. L'accès aux ressources de ces forêts est du point de vue traditionnel, libre ou quasi libre pour les membres de la communauté.

L'exploitation des produits de ces forêts se fait de manière incontrôlée et donne lieu le plus souvent à la surexploitation et au gaspillage, le raisonnement de base du collecteur étant de prendre tout ce qu'il trouve avant qu'autrui ne le fasse [cela fait penser au concept de Hardin (1968) connu sous le nom de 'the tragedy of the commons']. Cette exploitation incontrôlée est aussi à l'origine de multiples conflits entre les différentes parties prenantes de l'exploitation. Par exemple, cela a été le cas autrefois avec les peuplements de *Prunus africana* dans la région du Mont-Cameroun et c'est le cas jusqu'à présent du rotin, du *Gnetum* et autres ressources forestières dans la forêt de Mebiénè (Zoassi, région de Mfou).

En pareille circonstance, pour éviter cette surexploitation et ces conflits, il est opportun de mettre sur pied un cadre local/communautaire plus formel (pas nécessairement légal au sens de la loi) de gestion des ressources forestières. Pour des besoins de légitimité et d'efficacité, ce cadre institutionnel local de gestion doit être le résultat de négociation et d'arrangements pratiques entre les acteurs ou groupes d'acteurs impliqués dans l'exploitation des ressources en question. Ces pratiques de gestion collaborative quoique illégale au sens de la loi, ont été déjà mises en place dans certaines régions du Cameroun méridional. On peut citer en exemple le cas du *Prunus africana* autour du Mont-Cameroun (Linke 2000), de la même ressource dans la région du Mont Kilum (Muam Chi 1999) et de l'ensemble des ressources forestières à Nsanaragati. Ces initiatives offrent potentiellement une opportunité de passage de la décentralisation autoritaire (processus de dévolution forgé par le gouvernement selon ses seules convenances, de manière presque unilatérale et perpétuant de ce fait la centralisation) qui a actuellement cours au Cameroun à une décentralisation plus démocratique, forgée à la base.

Les PFNL de par leurs caractéristiques, peuvent jouer un grand rôle dans la mise en place et le fonctionnement de cette forme de gestion collaborative et même des forêts communautaires telles que définies par le code forestier national. En premier lieu, les PFNL peuvent être révélateurs d'un besoin de cogestion à travers la surexploitation et les conflits auxquels donne lieu leur prélèvement incontrôlé. On peut faire appel à ces ressources pour mener

une analyse simple des situations de précarité autour de la gestion des ressources forestières. En second lieu, lorsque le principe de la mise en place d'une gestion collaborative est retenu, les PFNL peuvent contribuer de façon appréciable à plusieurs étapes du processus<sup>28</sup> dans la mesure où leur exploitation est relativement simple et suscite l'engouement d'une forte proportion des communautés villageoises. Ainsi par exemple, on peut se servir des PFNL comme outil de mobilisation d'un grand nombre de personnes pour une cause de gestion participative, comme un des indices d'identification des différentes parties prenantes de l'exploitation d'un massif forestier, comme un des supports de négociation des plans et des accords de cogestion ou encore comme matériel didactique dans le cadre de l'apprentissage collectif de la cogestion par l'action. On peut aussi relever le fait que les situations de prélèvement excessif et de frictions autour des PFNL peuvent constituer de puissants éléments de persuasion ou de conviction dans la communication sociale (sensibilisation, dialogue...) dont fait appel généralement le cheminement vers la cogestion.

Sur le plan organisationnel, l'exploitation des PFNL peut être à la base de la naissance d'une entité de gestion participative (association, coopérative, groupe d'intérêt économique...) dans la mesure où certaines opérations d'exploitation commerciale des PFNL constituent des facteurs de rapprochement des villageois. Pour le rotin, on peut par exemple citer le séjour en forêt pour la coupe et les arrangements d'évacuation du rotin brut vers les marchés urbains qui donnent généralement lieu à des concertations entre les villageois concernés. Au-delà de cet aspect primaire, ces ressources très peu sensibles (ils polarisent moins d'enjeux politico-économiques et fonciers que le bois et font l'objet de moins de convoitises et de polémique que le bois) et d'accès relativement facile peuvent être sans grande difficulté, prises comme ressources support ou ressources témoin dans le processus d'initiation et de définition du cadre relationnel (rôles, droits et responsabilités) entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des produits d'une forêt donnée.

Enfin, dans le cadre particulier des forêts communautaires, l'exploitation commerciale des PFNL peut aider une communauté à rassembler les moyens financiers nécessaires aux formalités d'obtention des droits de gestion et de jouissance sur un espace forestier donné. De plus, après l'obtention de ces droits, c'est à dire après la signature de la convention de gestion, les ressources non-ligneuses peuvent constituer un axe d'exploitation capital pour la communauté pour plusieurs raisons: elles sont relativement plus abondantes et diversifiées que la ressource ligneuse, ont un temps de maturation généralement court, peuvent procurer facilement et rapidement de l'argent pour les besoins de fonctionnement et de consolidation de l'entité de gestion et se prêtent mieux à l'exploitation en régie.

28 Pour un exemple de processus dans le bassin du Congo, on peut lire avec intérêt Borrini-Feyerabend et al. (2000).

Comme on le constate, les PFNL sont susceptibles de jouer un rôle appréciable dans la foresterie communautaire au Cameroun méridional. Mais, ce rôle ne doit en aucun cas être surestimé car les PFNL présentent des limites irréfutables en la matière. En dehors des risques d'adhésion apparente signalés plus haut, les questions de soutenabilité écologique, de viabilité économique et d'acceptabilité sociale de l'exploitation des PFNL constituent dans certains contextes, des obstacles qu'il faut nécessairement lever ou atténuer pour fournir l'opportunité aux PFNL de donner la pleine mesure de leurs potentialités dans le domaine. En effet, on ne saurait, dans la mise en place d'une cogestion, compter sur des ressources dont la durabilité écologique, économique et sociale n'est pas assurée ou est très fragile face aux exigences de l'économie de marché et au grand capital. Cela rappelle quelque peu le sort des réserves extractivistes d'Amérique Latine (Assies 1997, 1999).

Par ailleurs, la création et la gestion des forêts communautaires au Cameroun se heurtent aux obstacles dont la nature laisse entrevoir l'incapacité des PFNL à contribuer de façon significative à leur aplanissement. Que peuvent par exemple les PFNL contre la volonté politique de mener une décentralisation de la gestion des ressources forestières plutôt autoritaire et très lente?<sup>29</sup> Après tout, on ne doit pas perdre de vue le fait que la participation tout comme bien d'autres innovations de la nouvelle politique forestière a été pratiquement imposée aux gouvernements par les bailleurs de fonds internationaux (Nguingui 1999). Que peuvent aussi les PFNL contre l'instrumentalisation des pouvoirs de l'Etat par des individus, les influences et interférences de l'élite, le clientélisme, l'insuffisance de la sensibilisation, les antagonismes et divergences d'intérêt dans les communautés locales et la corruption qui sont parmi les grands maux qui minent la mise en place et le bon fonctionnement de la foresterie communautaire au Cameroun? Assurément pas grand chose ou rien du tout.

## 5.7 Synthèse

Au terme de ce long raisonnement, on constate que l'exploitation du rotin au Cameroun méridional n'est globalement pas durable. La soutenabilité écologique est compromise notamment par les gaspillages lors de la coupe, les taux d'extraction excessifs au niveau des clones et des rythmes de prélèvement élevés. Par ailleurs, les rotins souffrent également de l'extension des défrichements à des fins agricoles. Au niveau des écosystèmes, la soutenabilité de la coupe est compromise par l'abattage des arbustes supports, la destruction de la végétation avoisinante des touffes et, le plus souvent, l'association à la coupe du rotin de la chasse commerciale et de l'exploitation artisanale des essences ligneuses à haute valeur économique. Ces me-

29 A ce sujet, on peut consulter différents articles dans Bigombé Logo (2000).

naces n'ont cependant des proportions inquiétantes que dans les régions péri-urbaines et dans certains massifs forestiers accessibles.

La faisabilité économique est entravée principalement par le caractère inadéquat du code forestier, l'insuffisance du capital par rapport aux exigences de la transformation industrielle, à la faible étendue des marchés de consommations desservis et les dysfonctionnements du système commercial. La durabilité sociale et politique quant à elle est compromise essentiellement par l'absence d'une politique effective de soutien appuyée par des actes concrets et d'envergure considérable de la part des gouvernants en faveur des PFNL. Les risques de conflit potentiellement considérables autour de la ressource et les perceptions dévalorisantes aussi bien envers les exploitants que vis-à-vis du matériau sont aussi à signaler. Cette litanie de facteurs compromettants ne signifie pas que le système d'exploitation commerciale ne dispose pas de quelques caractéristiques proches des attributs de durabilité. Elle est tout simplement révélatrice de l'étendu des goulots d'étranglement qui doivent être nécessairement levés pour que le secteur puisse se développer de manière viable.

Les analyses menées permettent aussi d'énoncer que les PFNL en général et le rotin en particulier ont un potentiel qui n'est pas insignifiant en matière de conservation, d'amélioration des conditions de vie des exploitants et de gestion participative. Mais, ce potentiel n'est pas extraordinaire et ces ressources sont loin de pouvoir constituer une panacée.

Au terme de la confrontation de l'exploitation du rotin aux causes de la déforestation au Cameroun méridional, il est évident que le rotin dispose de quelques atouts pouvant agir comme antidote au phénomène. Entre autres atouts, on peut citer le fait que le rotin soit relativement accessible aux populations de base, la taille considérable de ses débouchés potentiels, le fait que son exploitation constitue une activité à haute intensité de mains d'œuvre et susceptible d'entrer en concurrence avec certaines activités de dégradation de la forêt dans l'emploi de temps de certains acteurs de la déforestation et le fait que ce matériau puisse jusqu'à une certaine marge, se substituer au bois d'œuvre. Mais, les limites de ce PFNL par rapport à l'idéal de conservation sont considérables. Au nombre des limites du rotin, on peut retenir sa faible rentabilité, sa complémentarité avec certaines activités de déforestation, son apport quasiment nul dans le budget de l'Etat, et le manque de considération dont il souffre. Ces handicaps intrinsèques s'ajoutent aux pesanteurs de l'environnement socio-économique et politique comme le caractère intensif de l'agriculture, la pression démographique, la corruption, la 'politique du ventre' et les ambitions de l'élite (course au foncier, ...) pour museler les atouts du rotin et rendre minces les chances de ce PFNL de jouer un rôle positif important en matière de conservation.

Pour ce qui est de la contribution de l'exploitation commerciale du rotin à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, elle est importante notamment au niveau de l'emploi, des finances, du capital naturel, d'infrastructure, d'équipement, de confort physique, de scolarisation, de

santé, d'alimentation, de socialisation et d'expression culturelle. Mais, il faut garder présent à l'esprit le fait que ce PFNL n'est qu'un des éléments de la stratégie globale de subsistance des populations locales.

Quant au rôle de ce PFNL dans la gestion participative, l'analyse a permis de mettre en évidence qu'il n'est pas nul, mais, est sérieusement limité par rapport aux exigences globales du processus du co-management. Par ailleurs, le processus de décentralisation de la gestion ou de dévolution de responsabilité de gestion aux populations locales au Sud-Cameroun rencontre des obstacles inhérents au contexte et qui sont hors de portée des capacités d'aplanissement dont disposent les PFNL.

En levant les goulots d'étranglement qui entravent le développement durable du secteur rotin au Cameroun, on pourrait accroître les potentialités de ce PFNL dans les domaines passés en revue. Les Philippines peuvent-elles constituer un exemple à ce sujet?